



# Brecé

## INFORMATIONS

Janvier 2019



BRECE vue du ciel



## Drapeau des Anciens Combattants 1914-1918 et Monument aux Morts érigé en 1920



### Monument aux Morts

Obélisque sur base cubique reposant sur un socle à deux marches de 3 mètres de côté. La hauteur du monument est de 5 mètres au total. Il est construit en granit de Louvigné-du-Désert. La face avant de l'obélisque est orné d'une croix latine en relief et d'une palme côtoyant la dédicace. Les noms des Breceens tombés au Champ d'Honneur sont gravés en lettres dorées sur les quatre faces du socle.



Le devis des établissements Philippe, établi en date du 12 février 1920, s'élevait à 11.638 Francs. Il fut approuvé par le conseil municipal *sous la présidence de M. Joseph Foucher, Maire.*

*« Le conseil municipal accepte au nom de la commune les souscriptions à l'intention du monument, lesquelles s'élèvent présentement à 9.500 Francs. »*

*(extrait du compte-rendu du 15 février 1920)*

Le monument fut béni et inauguré lors des cérémonies du souvenir organisées le **dimanche 8 août 1920.**

### Mairie

Rue du bocage - 53120 Brecé  
Tél 02.43.08.64.52 E-mail : [contact@brece.com](mailto:contact@brece.com)

### Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi :	Fermé
Mardi :	9h30 à 12h30 et 14h30 à 16h30
Mercredi :	9h30 à 12h30
Jeudi :	9h30 à 12h30 et 14h30 à 16h30
Vendredi :	9h30 à 12h30
Samedi :	9h30 à 12h30

**Vous pouvez visionner le diaporama des vœux et le bulletin municipal ...  
sur le site de Brecé : [www.brece.com](http://www.brece.com)**

## Vœux du maire



*Depuis quelques semaines, des malaises et des colères se sont exprimés dans le pays. Ils occasionnent des désordres et parfois des actes de violences et de vandalisme, qui interpellent.*

*Espérons que le grand débat proposé par le Président de la République conduite vers des compromis qui tiennent compte des aspirations RÉALISTES des uns et des autres et nous sorte au plus vite de cette situation au travers d'une concertation franche et respectueuse... Laissons souffler un vent d'optimisme sur notre démocratie, en se référant à ces trois valeurs :*

- savoir écouter et partager
- le respect des autres
- le goût de l'effort.

*L'Année 2018 aura été, sur le plan communal, marquée par quelques temps forts et aura vu certains travaux se réaliser. Tout d'abord, la journée des Centres de Loisirs de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais du 26 juillet a regroupé 220 jeunes enfants à Brecé. Ils ont découvert la vie d'antan au travers d'ateliers et de jeux anciens... Ensuite, la commémoration du centenaire de l'Armistice de 1918 a été vécue dans la solennité et le devoir de mémoire, entouré des enfants. Enfin, l'ouverture d'une Maison d'Assistantes Maternelles au 3 rue de la Fontaine début octobre, ainsi que l'aménagement de sécurité avec plateau surélevé sur la route de Châtillon-sur-Colmont ont été des projets marquants de fin d'année.*

*Pour 2019, quelques chantiers sont programmés et présentés à la rubrique « Projets de Travaux » de ce bulletin.*

*Malgré la restriction des dotations, la Communauté de Communes du Bocage Mayennais s'évertue à maintenir les compétences en place et notamment à respecter les engagements de construction de maisons de santé. La dernière sera celle de Gorron prévue ouvrir fin 2019. Le PLUI devra être validé quant à lui fin 2019 début 2020. Tous ces travaux se réalisent dans un esprit de concertation et de solidarité intercommunale.*

*Le rayonnement ou l'attrait communal, nous le devons à l'implication de chacun d'entre nous et, en particulier, aux bénévoles et responsables d'associations, ainsi qu'au personnel communal. Tous sont les forces vives et concourent au dynamisme de la vie locale. Je les salue et les remercie.*

*Chers Brecéens, avec les membres du Conseil Municipal, du C.C.A.S., et le personnel communal, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2019 pour vous-même et vos proches. Que vos vœux les plus chers se réalisent et que votre santé soit préservée.*

*Bienvenue aux nouveaux habitants.*

*Bonne Année à toutes et à tous.*

*Robert GOUSSIN*

### SOMMAIRE

	Pages
<b>Vœux du maire</b>	<b>3</b>
<b>Délibérations du conseil municipal et décisions du CCAS</b>	<b>4 à 14</b>
<b>Travaux réalisés et projets de travaux</b>	<b>15 à 17</b>
<b>État civil</b>	<b>18</b>
<b>Urbanisme</b>	<b>19</b>
<b>Info et activités communales</b>	<b>20 à 29</b>
<b>Fêtes et manifestations</b>	<b>30</b>
<b>Activités de l'école et Vie associative</b>	<b>32 à 39</b>
<b>Informations intercommunales</b>	<b>40 à 51</b>
<b>Informations diverses</b>	<b>52 à 57</b>
<b>Informations pratiques</b>	<b>58 à 59</b>
<b>Clichés de la crue Du 12 Juin 2018</b>	<b>60</b>

# Délibérations du conseil municipal de l'année 2018

## Finances communales

### APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2017 DES BUDGETS COMMUNE, ASSAINISSEMENT et LOTISSEMENT Pré du Rocher

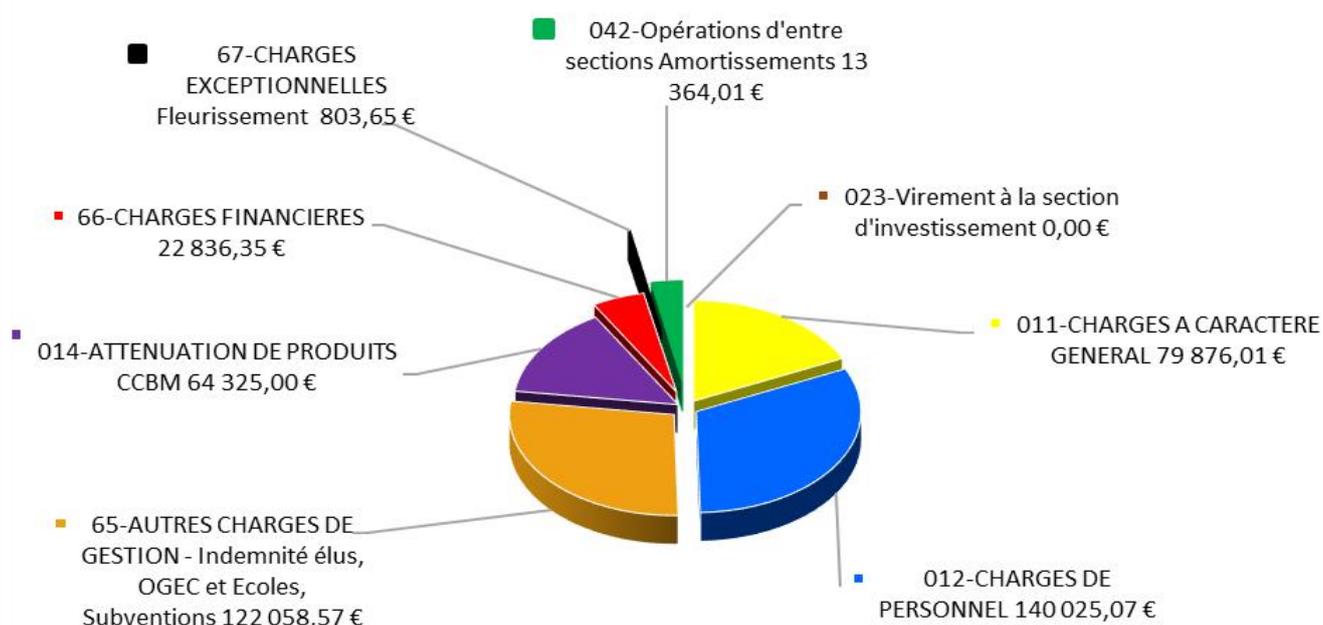
Sous la présidence de M. François NICOLAS, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2017 des budgets commune, assainissement et lotissement dressés respectivement par Monsieur le Maire et le comptable du trésor, tels qu'ils sont présentés ci-dessous :

<u>C.A. COMMUNAL</u>	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Report N-1	résultat cumulé 2017
FONCTIONNEMENT	443 288,66 €	645 176,22 €	201 887,56 €	0,00 €	<b>201 887,56 €</b>
INVESTISSEMENT	176 466,01 €	299 021,72 €	122 555,71 €	-94 678,18	<b>27 877,53 €</b>

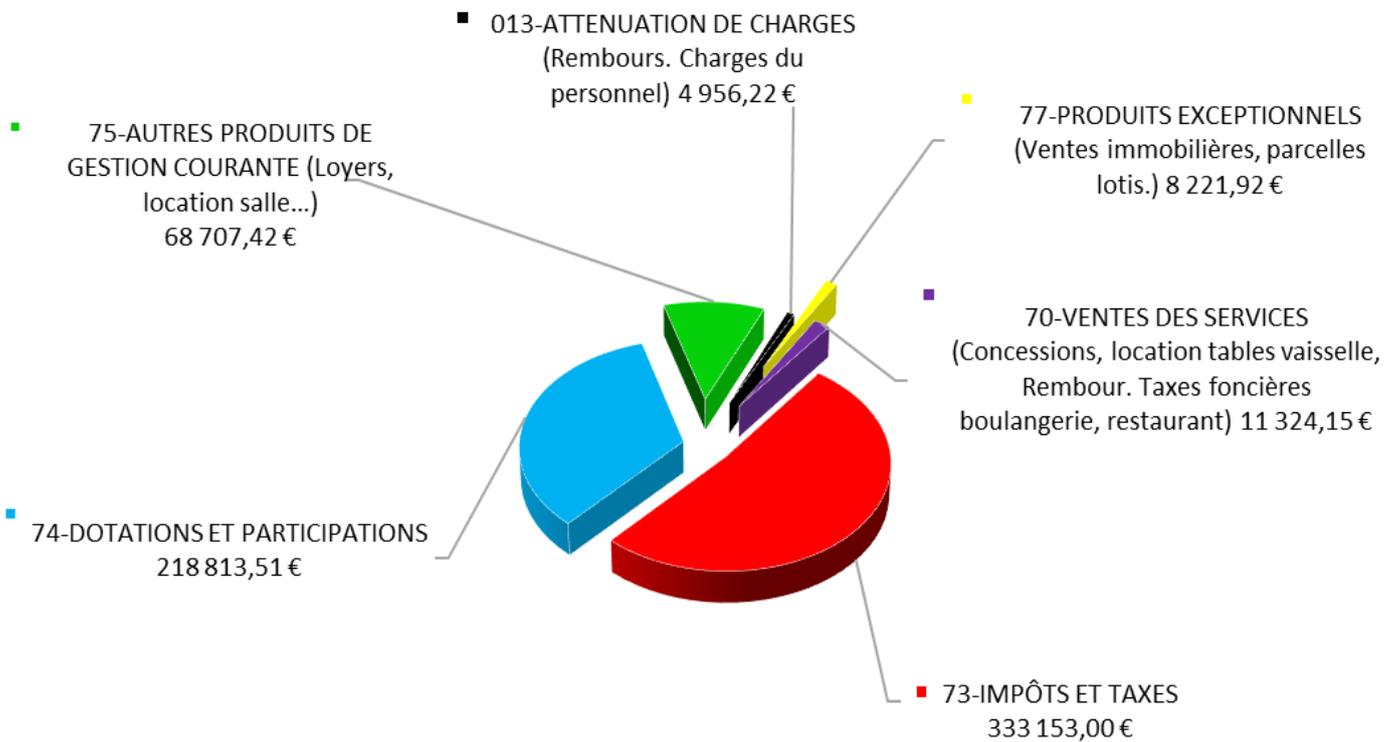
<u>C.A. ASSAINISSEMENT</u>	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Report N-1	résultat cumulé 2017
FONCTIONNEMENT	27 118,31 €	28 957,04 €	1 838,73 €	2 299,51 €	<b>4 138,24 €</b>
INVESTISSEMENT	14 143,07 €	16 963,47 €	2 820,40 €	10 407,81 €	<b>13 228,21 €</b>

<u>C.A. LOTISSEMENT PRE du ROCHER</u>	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Report N-1	résultat cumulé 2017
FONCTIONNEMENT	187 328,26 €	186 337,88 €	-990,38 €	8 795,32 €	<b>7 804,94 €</b>
INVESTISSEMENT	187 328,26 €	187 328,26 €	0 €	0 €	<b>0 €</b>

#### CA Communal 2017 - Dépenses de fonctionnement par chapitre 443 288,66 €



**CA Communal 2017 - Recettes de fonctionnement par chapitre**  
**645 176,22 €**



### **AFFECTATION DU RESULTAT 2017 du BUDGET COMMUNE**

Vu le tableau des résultats de l'exécution 2017 du budget communal, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement soit **201 887,56 €** en section d'investissement à l'article 1068.

### **REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2018**

Vu les prévisions budgétaires du service assainissement, l'assemblée reconduit les tarifs de la redevance pour 2018 :

- Abonnement annuel de **72 €** par foyer raccordé
- Le prix au m3 d'eau consommé à **1.06 €**

Les foyers, possédant un puits et raccordés au réseau assainissement collectif, s'acquitteront de l'abonnement annuel de 72 € et d'une consommation forfaitaire calculée sur les volumes suivants :

- Pour un foyer d'1 personne : 30 m3
- Pour un foyer de 2 personnes : 60 m3
- Pour un foyer de 3 personnes : 80 m3
- Pour un foyer de 4 personnes et plus : 100 m3

### **VOTE DU TAUX DES 3 TAXES LOCALES 2018**

Après étude de « l'état des bases d'imposition 2018 des trois taxes directes locales » et vu les projets en section d'investissement, le conseil municipal maintient les taux d'imposition pour 2018 comme suit :

- |                     |                |
|---------------------|----------------|
| - Taxe d'habitation | <b>17.64 %</b> |
| - Foncier bâti      | <b>25.46 %</b> |
| - Foncier non bâti  | <b>42.16 %</b> |



## VOTE DES BUDGETS

Le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2018 ainsi :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>LOTISSEMENT PRE du ROCHER</b> - Les dépenses s'élèvent à la somme de : - Les recettes s'élèvent à la somme de :	<b>175 505.48 €</b> <b>179 615.88 €</b>	<b>171 500.48 €</b> <b>171 500.48 €</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b> Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de :	<b>33 158.17 €</b>	<b>30 191.68 €</b>
<b>COMMUNE</b> Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de :	<b>646 643.00 €</b>	<b>770 800.75 €</b>

### DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR – TAXE ASSAINISSEMENT

Sur proposition de Mme la Trésorière de Gorrion, l'assemblée accepte l'admission en non-valeur des taxes assainissement émises sur les exercices 2013 et 2014 d'un montant de 17.71 €, restant impayées et pour lesquelles, elle ne peut engager de poursuites.

### REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER

Les index INSEE servant de calcul pour la redevance d'occupation du domaine public routier des réseaux téléphoniques, génèrent pour 2018, un produit de 2 996.09 €.

### SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal vote pour 2018 les subventions suivantes :

Associations	Montant attribué
Association BRECE SPORTS - section football	1 600 €
Association BRECE SPORTS - section volley ball	806 €
Association BRECE SPORTS - section V. T. T.	398 €
Comité des fêtes de BRECE	1 473 €
Association CLUB de l'AMITIÉ de BRECE	482 €
Société de Chasse de BRECE	379 €
Association A. F. N. BRECE	147 €
A. P. E. L. de BRECE	800 €
Brecé entre nature et patrimoine	700 €
Restos du Cœur GORRON (1)	120 €
Association Trait d'Union de Gorrion	120 €
Le Secours Catholique de LAVAL	120 €
La Banque Alimentaire de LAVAL	80 €
Mouvement la Croix d'Or LAVAL	50 €
A. P. E. I. de MONTAUDIN	75 €
Association des Paralysés de France LAVAL	75 €

<b>Associations</b>	<b>Montant attribué</b>
Ligue contre le Cancer – Laval	75 €
Prévention Routière de LAVAL	50 €
Chambre des Métiers de LAVAL	50 €
U. D. A. F. de LAVAL	60 €
Mayenne Nature Environnement (MNE) de Laval	60 €
France Alzheimer de Laval	75 €
AFM-Téléthon 53	50 €
Association des conciliateurs de Justice de la Cours d'Appel	30 €
Ass. "Loisirs" de la Maison de retraite de Gorron	80 €
Divers et imprévus (2)	3 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 530 €</b>

(1) Le conseil municipal accorde un don à l'association des Restos du Cœur de GORRON, sous forme de denrées alimentaires, d'une valeur de 120 €. Ces denrées alimentaires seront prises à la boulangerie de Brecé pour la valeur mentionnée.

(2) Une subvention, représentant le ¼ du coût réel supporté par les familles pour les voyages organisés sur le temps scolaire, pourra être accordé aux élèves jusqu'à l'année de leur 16<sup>ème</sup> anniversaire, sans pour autant excéder la somme de 40 € par élève.

Les subventions aux associations seront versées après réception en Mairie des budgets et bilans avec solde des comptes de celles-ci courant du deuxième semestre 2018. Il est demandé également aux associations de Brecé, lors de leurs manifestations, de faire travailler en priorité les commerçants locaux.

### **SUBVENTION à l'ASSOCIATION Les « Mini-Nous »**

Dans le cadre de l'ouverture de la Maison des Assistantes Maternelles prévue au 1<sup>er</sup> octobre 2018 au logement 3A rue de la Fontaine, le conseil municipal vote une subvention à l'association les « Mini-Nous » de 250 € par mois pour subvenir aux frais de fonctionnement de leur structure d'accueil. Le versement sera effectué tous les trimestres. Un bilan sera effectué chaque année afin d'évaluer le montant de la subvention, qui ne pourra être supérieur à 250 € mensuels.

## Personnel communal - Commission et Service extérieur

### **PRIME DE FIN D'ANNÉE**

L'assemblée vote la prime de fin d'année pour chacun des agents, au prorata du temps de travail annuel, soit un montant total à verser de 4 586.47 € brut pour l'ensemble du personnel.

### **RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS**

Deux agents vont être recrutés pour effectuer le recensement de la population, qui va se dérouler du 17 janvier au 16 février 2019, le conseil municipal décide de les rémunérer sur la base de 6.80 € par logement recensé.

### **DÉSIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES**

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, l'assemblée désigne M. Pascal HEUVELINNE pour siéger à la commission de contrôle des listes. Cette commission sera aussi composée d'un délégué du tribunal et d'un délégué de l'administration.

### **INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE**

Le conseil municipal reconduit, pour 2018, l'indemnité de gardiennage de l'église à 80 €, versée à la paroisse de Gorron.

## **ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE DU CDG 53 POUR L'ASSURANCE DU PERSONNEL**

Dans le cadre de la consultation lancée par le Centre de Gestion de la Mayenne pour renouveler le contrat groupe d'assurances statutaires des personnels des collectivités, la commission d'appel d'offres a attribué le marché à Siaci St Honoré/Groupama pour une durée de 4 ans à compter du 1/01/2019. Suite, à ces propositions l'assemblée décide d'adhérer au contrat pour l'ensemble des agents selon les caractéristiques suivantes :

- Agents affiliés à la CNRACL : au taux de 4.54 %, avec une franchise de 15 jours pour les arrêts en maladie ordinaire
- Agents affiliés à l'IRCANTEC : au taux de 0.99 %, avec une franchise de 15 jours pour les arrêts en maladie ordinaire

Le conseil municipal confie la gestion du contrat au centre de gestion de la Mayenne et autorise le maire à signer la convention.

## *↻ Affaires scolaires ↻*

### **FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE MAYENNE**

Le Conseil Municipal accepte la participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Mayenne pour l'année 2017/2018 calculée sur un forfait de 990.55 € pour les élèves scolarisés en maternelle et 421.62 € pour le primaire.

### **PARTICIPATION AUX FRAIS DES ÉCOLES PUBLIQUES DE GORRON**

Le Conseil Municipal reconduit la participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Gorron pour l'année 2017/2018 sur la base de la moyenne départementale fixée par l'AMF, soit un forfait annuel de 1 140 € pour les élèves de maternelle et un forfait de 410 € pour les primaires.

### **PARTICIPATION AUX FRAIS DES ÉCOLES DE CHÂTILLON sur COLMONT**

L'assemblée accepte, pour l'année scolaire 2017/2018, la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Châtillon sur Colmont de 410 € par enfant scolarisé en primaire et 1 140 € par élève de maternelle.

### **FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE DE BRECÉ et RENOUELEMENT DE LA CONVENTION**

Après lecture du budget prévisionnel 2019 d'un montant de 46 780 € et avoir pris connaissance de l'effectif des élèves inscrits à la rentrée de septembre 2018, l'assemblée arrête les tarifs forfaitaires annuels comme suit :

1 350 € par élève scolarisé en maternelle

500 € par élève scolarisé en primaire.

Ce forfait par élève sera versé trimestriellement et la convention entre la commune et l'OGEC est renouvelée pour une durée de 5 ans.

### **FOURNITURE ET PRIX D'ACHAT DU REPAS POUR LA CANTINE**

L'assemblée accepte la proposition des Ateliers de la Colmont de Gorron pour la fourniture des repas à la cantine, en liaison chaude, pour l'année scolaire 2018/2019, au prix de 3.67 € TTC.

### **PRIX DU REPAS de la CANTINE pour 2018/2019**

L'assemblée décide de reconduire le prix du repas à la cantine scolaire à 3,60 € pour l'année 2018/2019, la différence entre le coût d'achat et de facturation reste à la charge de la commune.

## *↻ Bâtiments communaux ↻*



### **PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE DE DIAGNOSTIC DE L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, d'une première présentation de l'étude de diagnostic pour le projet de restauration de l'église par Mme COUDRAY architecte. Malgré des diagnostics complémentaires demandés par la DRAC, le conseil municipal, par 11 voix POUR et 2 absentions, décide de poursuivre les démarches pour la réhabilitation, de prévoir une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux pour 2019 et charge M. le Maire de réaliser les demandes de subventions se rapportant à cette opération. L'estimation financière sera revue lors de la présentation définitive du diagnostic.

## DEMANDE DE SUBVENTION – CHAPELLE DE L'ECLUSE

L'assemblée opte pour une demande de subvention auprès de la Sauvegarde de l'Art Français concernant les travaux de préservation de la Chapelle de l'Ecluse.

## RÉHABILITATION IMMEUBLE 2 RUE DU BOCAGE et DEMANDES DE SUBVENTIONS



Le projet d'aménagement de l'immeuble situé au 2 rue Bocage présenté par le bureau d'études A3 Architecture est estimé à 248 050 € HT auquel il faut ajouter le coût de la maîtrise d'œuvre et divers frais pour diagnostic. Pour aider à financer cette opération, le conseil municipal charge le Maire de faire des demandes de subventions au titre de la DETR, du plan de développement habitat du Conseil Départemental et auprès de la Région dans le cadre du Pacte de la Ruralité. 60 à 70 % de subventions sont espérées pour cette opération.

## PROJET D'UNE SALLE DE CONVIVIALITÉ OU « CLUB HOUSE »

Suite, à une demande formulée par l'association Brecé Sports Foot, qui souhaite avoir accès à une salle de convivialité pour se réunir entre joueurs, avec les équipes adverses, après les matchs ou entraînements. Il précise qu'actuellement ils ne disposent que des vestiaires foot pour se réunir. Après débat sur cet éventuel projet de salle à construire, qui pourrait profiter à la section volley-ball, le conseil municipal par 9 voix POUR et 3 CONTRE, décide la construction de cette salle en auvent de la salle de sports. Le projet ne pourra s'envisager qu'après notification de l'aide sollicitée auprès du district de football.

## ↻ Marchés Publics ↻

### CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE pour l'aménagement du logement 2 rue du Bocage

Après consultation de 3 architectes, il est décidé de retenir A3 Architecture sur un forfait provisoire de rémunération de 18 000 € HT soit un taux de 10 % de l'enveloppe financière affectée aux travaux.



### DEMANDE A.M.O. AUPRES DE MAYENNE INGENIERIE

Dans la perspective d'aménagement d'une piste cyclable et piétonne entre Brecé et Gorrion, la municipalité sollicite les services d'ingénierie départementale pour l'étude et la conduite des travaux.

### MARCHÉS PUBLICS pour les travaux de sécurité du bourg 2ème tranche

Suite à la consultation publiée le 8 mars 2018 et à l'analyse des offres, les entreprises les mieux disantes ont été retenues :

- Lot 1 STPO : 97 540.48 € HT
- Lot 2 Traçage service : 12 920.75 € HT

Soit un montant total de : 110 461.23 € HT.

Le début des travaux est envisagé pour le début septembre 2018.



## ↻ Affaires immobilières ↻

### PROPOSITION DU PRIX D'ACHAT DES TERRAINS POUR LE PROJET D'UNE VOIE DOUCE ENTRE BRECÉ et GORRON

Dans le cadre de l'aménagement de la voie douce, le conseil municipal propose de négocier le prix d'acquisition des terrains sur la base de 0.80 € le mètre carré. La surface prévisionnelle à acquérir serait d'environ 1600 m<sup>2</sup>.

L'assemblée accepte l'assistance de Mayenne Ingénierie pour conduire ce projet au prix de 6 240 € HT.

### RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR – CHEMIN DE GRAPPAY

Suite à l'enquête publique en vue d'aliéner une portion du chemin de « Grappay » et compte tenu du rapport favorable présenté par le commissaire enquêteur, le conseil municipal accepte la vente d'une partie du chemin rural au profit de l'indivision LEBULLENGER et confirme la cession au prix de 1.50 € le mètre carré.

## ➤ Affaires intercommunales et extra communales ➤

### **AVENANTS DE PROROGATION - Conventions de fonctionnement entre la commune et la CCBM**

L'assemblée accepte, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la reconduction des conventions de défraiement pour les services exécutés par la CCBM au profit de la commune et réciproquement.

### **CONVENTION AVEC LA SAUR POUR L'ENTRETIEN ET LE CONTRÔLE DES POTEAUX INCENDIE**

Dans le cadre du contrat d'affermage pour l'eau potable, la SAUR propose à l'ensemble des communes adhérentes au SENOM, une convention pour l'entretien et le contrôle des poteaux incendie. L'assemblée par 8 voix contre et 2 pour, ne souhaite pas adhérer aux prestations proposées par la SAUR.

### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2017 du SENOM**

L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau transmis par le Syndicat d'Eau du Nord-Ouest Mayennais, pour l'exercice 2017.

### **CONVENTION avec la FOURRIÈRE DÉPARTEMENTALE**

Le Conseil Municipal donne une suite favorable à la convention de fonctionnement et de gestion de la fourrière départementale pour la prise en charge des animaux errants, pour un coût annuel de 0.30 € par habitant soit 255€.

L'identification des chiens et des chats est obligatoire préalablement à leur cession, à titre gratuit ou onéreux.

L'identification est à la charge du cédant. Que l'animal soit acquis auprès d'un éleveur, d'une animalerie ou d'un particulier.

En dehors de toute cession, **l'identification est également obligatoire** pour les chiens nés après le 6 janvier 1999 âgés de plus de 4 mois et pour les chats de plus de 7 mois nés après le 1er janvier 2012.

Un animal identifié permet de retrouver rapidement ses propriétaires lorsqu'il s'est échappé.

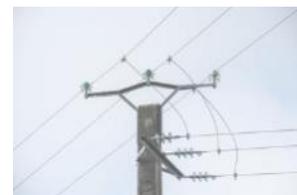
### **PROJET D'ADRESSAGE RÉALISÉ PAR LA POSTE**



Suite à la proposition par les services de la Poste pour la mise en place d'une adresse normalisée de qualité et après plusieurs réunions de travail, l'assemblée adopte le projet réalisé avec la dénomination de place, de rues et lieux-dits, tel qu'il a été présenté. Un courrier sera adressé à chaque habitant en 2019.

### **RACCORDEMENT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE INFÉRIEUR à 100M**

Suite à une demande d'extension du réseau électrique pour raccordement d'une habitation au lieu-dit « Noyers », le conseil municipal décide de ne pas prendre en charge ces frais, qui sont considérés comme étant à l'usage exclusif du bénéficiaire.



### **MODIFICATION DES STATUTS DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE 53**

Le Conseil Municipal accepte la nouvelle dénomination Territoire d'Énergie Mayenne en remplacement du Syndicat Département d'électricité et du Gaz de la Mayenne (SDEGM) ainsi que la modification des statuts, ayant pour objet :

- d'intégrer l'exercice de la compétence « réseaux de chaleur et de froid »
- d'introduire de nouvelles dispositions permettant au TD53 de prendre des participations dans les sociétés porteuses de projets dans le domaine de la méthanisation, l'éolien... avec possibilité de créer une SEM (société d'économie mixte) pour gérer ces projets d'envergure.

## **EFFACEMENT DES RÉSEAUX AU LOTISSEMENT LES PINS**

Dans la perspective de l'aménagement de circulation du lotissement les Pins, en zone 30, le conseil municipal décide dans un premier temps de réaliser l'effacement des réseaux. La dépense prévisionnelle proposée par Territoire Energie 53, pour l'ensemble des réseaux (électrique, télécommunication et éclairage public) s'élèvent à 103 153 € HT. Les travaux seront réalisés sur l'exercice 2019 ou 2020.

## **CONVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA COLMONT**

Le conseil municipal accepte la convention du département qui définit les conditions d'entretien, de gestion et domanialité de l'aménagement de la rue de la Colmont (RD5 en agglomération) suite aux travaux d'accessibilité et sécurité.

## **CONVENTION POUR L'ADHÉSION AU PARAPHEUR ÉLECTRONIQUE**

Dans l'objectif de finaliser le protocole de dématérialisation de la comptabilité publique, avec le trésor public et plus particulièrement la signature électronique de tous les documents comptables, le conseil municipal accepte l'adhésion au parapheur électronique du Centre de Gestion de la Mayenne, au travers d'une convention, moyennant un coût annuel de 42 €.

## *↻ Décisions et informations diverses ↻*

- Mayenne Habitat donne une suite défavorable à la demande formulée par la municipalité pour le projet de construction de 2 pavillons, sur le lot 10 au lotissement Pré du Rocher.

- Suite au diagnostic d'accessibilité de l'APAVE (organisme de contrôle), concernant la salle polyvalente, la commission bâtiment va étudier les besoins de travaux.

- Différents travaux pour la mise en accessibilité de la salle polyvalente sont décidés : 2 places de stationnement handicapés, aménagement du bar, vestiaires et sanitaires et un trottoir d'accès à la cuisine...

-Le devis pour les tablettes vestiaires et bar à la salle polyvalente, avec pose d'un revêtement sur le podium est accepté pour un montant de 2 823 € HT.

- En vue des travaux du PLUi, une commission est chargée d'étudier les possibilités de changement de destination du bâti ancien en campagne.

- Par ailleurs, une zone AU d'environ 3 hectares a été proposée dans la perspective d'un futur lotissement, dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

- Le contrat de services avec le Centre de Gestion de la Mayenne, pour l'emploi de Mme FOUQUÉ à raison de 5 H par semaine, est prorogé en vue de la gestion des futurs marchés de travaux de l'église et autres projets.

- Suite à l'appel d'offres lancé pour l'étude de diagnostic de l'église, Mme Hélène COUDRAY architecte a été retenue pour un montant de 13 820 € HT.

-Concernant les diagnostics complémentaires de l'église, des entreprises ont été retenues pour un montant global de 12 763.99 € HT. Ce montant sera subventionné par la DRAC dans le cadre des travaux.

- Après consultation d'entreprises pour le dessouchage et terrassement d'accotement du chemin de la Ménardière du Bois du Breil, la Sarl LEFEVRE a été retenue pour un montant de 946 € HT.

- Le département dans le cadre de la « revitalisation de l'habitat dans les centres bourgs » a attribué à la commune, une aide d'un montant de 54 373 €. Compte tenu de cette aide et des autres subventions espérées, le conseil municipal décide de lancer la réhabilitation de la maison située au 2 rue du Bocage, en logement locatif. Une consultation de maîtres d'œuvre va être lancée.

-Un projet de M.A.M. (Maison des Assistantes Maternelles) a été présenté à l'assemblée, avec une prévision d'installation dans le logement communal situé 3A rue de la Fontaine. Le conseil municipal a émis un avis favorable par 12 voix POUR et une abstention.

-La M.A.M. est ouverte depuis le 8 octobre, dans le local loué à la commune au 3 rue de la Fontaine.

- Le devis proposé par Ludovic BENOIST concernant la réfection de la charpente sur les vestiaires, sanitaires et hall d'entrée de la salle polyvalente est accepté pour un montant de 10 701.68 € HT et pour 3 169.56 € HT pour la réparation du bardage existant, soit un total de 13 871.24 € HT.

- Le logement 5A rue du Bocage est loué depuis mi-mars.

- Le logement au 7 rue du lavoir sera résilié au 31 juillet et le logement du presbytère est proposé à la location au prix de 280 € pour la période de juillet à début septembre.

- Dans le cadre des travaux d'accessibilité et de sécurité de la rue de la Colmont, le Conseil Municipal adopte la délimitation d'un périmètre de circulation apaisée, en excluant la rue de la Douettée. Ce périmètre sera pris par arrêté du Maire et proposé à la DDT qui décidera de la mise en place d'une zone 30.

-Il a été exposé le projet de « Pass Collectivité » géré par CIVAM Bio53 qui a pour objectif :

- sensibiliser les collectivités dans la transition agricole et alimentaire à travers la concertation et le dialogue entre les acteurs du territoire
- de donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales
- d'établir un diagnostic d'un territoire et mettre en place un plan d'actions.

Le bassin de vie de Gorrion a été ciblé pour aborder les questions agricoles et alimentaires compte tenu du fait des contacts positifs effectués auprès des établissements de restauration collective de Gorrion et de l'existence des producteurs en circuits courts.

Enfin, pour concrétiser ce projet, CIVAM Bio sollicite les collectivités afin de financer le coût de leurs démarches.

Le Conseil Municipal, avant de prendre une décision, attend de connaître les engagements des adhérents et producteurs.

- Le Maire informe du besoin de recrutement de 2 agents pour le recensement de la population qui se déroulera du 17 janvier au 15 février 2019.

-Des devis ont été acceptés concernant :

- \* l'aménagement, stationnement et accessibilité à la salle polyvalente, auprès de la STPO pour un montant de 8 846.00 € HT ;
- \* la fabrication de 2 passerelles dans le site paysager, auprès de Ludovic BENOIST pour 5 209.48 € HT
- \* l'achat de jeux pour l'aire de repos « A. Lemerancier » et le site paysager, pour un montant de 3 522 € auprès de Mefran Collectivité ;
- \* pour le remplacement de bouche d'engouffrement, de tampon et réparation trottoir avec l'entreprise STPO pour un montant de 2 720 € HT, rue du Lavoir, rue de la Fontaine

-Afin de sécuriser les piétons, un accès va être aménagé dans le massif entre la rue du Lavoir et la rue de la Fontaine.

## ↻ Tarifs 2019 ↻

### DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

Le conseil Municipal reconduit, pour 2019, les tarifs des concessions et cavurnes au cimetière, ainsi :

- \* Concessions et Cavurnes pour 30 ans : **84 €**
- \* Concessions et Cavurnes pour 50 ans : **120 €**

### DES SALLES ET LOCATIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal reconduit les divers tarifs à compter du 01/01/2019 comme suit :



LOCATION SALLE POLYVALENTE		
<u>Grande Salle</u>	Tarif de base	Tarif association
Vin d'honneur (le samedi)	<b>270 €</b> (verres compris)	<b>216 €</b> (verres compris)
Vin d'honneur (hors samedi)	<b>110 €</b> (+ 0,15 €/verre)	<b>88 €</b> (+ 0,15 €/verre)
Conférence, théâtre, concours de cartes, loto, réunion & divers	<b>100 €</b> (vaisselle non comprise)	<b>80 €</b> (vaisselle non comprise)
Repas, Buffet	<b>300 €</b> (vaisselle non comprise) + <b>70 €</b> /jour supplémentaire	<b>150 €</b> (vaisselle non comprise) + <b>35 €</b> /jour supplémentaire
Repas mariage	<b>340 €</b> (vaisselle non comprise) + <b>70 €</b> /jour supplémentaire	
<u>Petite salle</u> (cantine)		
Repas, Buffet	<b>90 €</b> (vaisselle non comprise) + <b>45 €</b> / jour supplémentaire	<b>45 €</b> (vaisselle non comprise) + <b>22 €</b> / jour supplémentaire
Réunion + Vin d'honneur	<b>50 €</b> (+ 0,15 €/verre)	<b>40 €</b> (+ 0,15 €/verre)

<b>En ce qui concerne la location de la salle polyvalente, priorité est donnée à la location de la grande salle ; la petite salle ne peut donc être réservée que deux mois maximum avant la date d'occupation.</b>		
<b>LOCATION SALLE DES TILLEULS</b>	<b>Tarif de base</b>	<b>Tarif association</b>
Vin d'honneur	<b>50 € (+ 0,15 €/verre)</b>	<b>40 € (+ 0,15 €/verre)</b>
Repas, Buffet	<b>90 € (+ couverts) + 40 €/jour sup.</b>	<b>45 € (+ couverts) + 20 €/jour sup.</b>
Séances de formation, ventes, réunion & divers : <b>30 €</b>		
<p>- Les classes regroupées bénéficieront du tarif association.</p> <p>- <b>Les arrhes (50 % de la location)</b> seront exigées lors de la réservation (sauf pour les associations et classes regroupées) et seront conservées si désistement dans les 3 mois précédents la date retenue.</p>		
<b>LOCATION VAISSELLE, TABLES, CHAISES et SONO</b>		
<b>Couvert Complet :</b> 0.60 € /personne		
Comprenant : - 2 assiettes plates      - 2 verres (vin et eau)      - Couverts à poisson - 1 assiette à dessert      - 1 coupe à champagne      - Couverts ( <i>fourchette, couteau, petite et grande cuillères</i> ) - 1 assiette creuse      - 1 tasse		
<b>Couvert Simple :</b> 0.40 € /personne		
Comprenant : - 1 assiette plate      - 1 ou 2 verres au choix - 1 assiette à dessert      - 1 tasse - Couverts ( <i>fourchette, couteau, petite et grande cuillères</i> )		
<b>Les couverts</b> ( <i>Cuillères, fourchettes, couteaux, petites cuillères</i> )	0.25 €/personne	
<b>Verre ou tasse</b>	0.15 € /verre	
<b>Chaise</b>	0.25 € / chaise	
<b>Table</b>	1.25 € / table	
<b>Sono : 16 €</b> Pour les associations brecéennes, la sono est mise à disposition gratuitement.		
<b>NETTOYAGE <u>mal effectué</u> (la mairie étant seule juge)</b>		
- Parquet tâché, vaisselle, carrelage, sol, feux ou ensemble cuisine .... mal nettoyés : <b>80 €</b>		
<b>LOCATION SALLE DE SPORTS</b>		
<b><u>Pour les activités sportives :</u></b>	- 15 € / heure pour les sports collectifs, - 50 € la demie journée - 2 € / heure / personne pour les sports ou activités individuels  Pour les associations communales et l'école de Brecé la salle est mise à disposition gratuitement dans le cadre de la pratique sportive.	
<b><u>Pour un vin d'honneur , pour terrain de jeux :</u></b>	- 60 € par jour de location et uniquement si location de la salle polyvalente. ( <i>En raison des activités sportives, la salle sera mise à disposition le jour de la location et non la veille</i> )	
<b><u>Pour les repas :</u></b>	Les associations communales (uniquement) bénéficieront du tarif et des conditions pratiqués pour la location de la salle polyvalente.	
<b>DROIT DE PLACE</b>	<b>30 €</b> l'emplacement par jour et quel que soit le temps de présence	

## DÉCISIONS C.C.A.S.

### APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2017

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale approuve les comptes administratif et de gestion de l'exercice 2017 dressés par M. Robert GOUSSIN et le comptable du trésor, tels qu'il sont présentés ci-dessous :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	report N-1	résultat cumulé 2017
<b>FONCTIONNEMENT</b>	2 737,76 €	2 669,72 €	-68,04 €	1 390,87 €	<b>1 322,83 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Les membres de la commission **voient** le budget primitif 2018 comme suit :

Section de fonctionnement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de : **4 000.00 €**

Section d'investissement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de : **0 €**

### REPAS DU CCAS le 9 septembre 2018

Le repas du CCAS a rassemblé 71 personnes de plus de 70 ans, le dimanche 9 septembre, à la Salle Polyvalente.

Le repas préparé par le Briccius et servi par les membres du CCAS, du Conseil Municipal et leur conjoint s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Le repas était animé par Joël Louveau à la guitare et Robert Schwanengel à l'accordéon accompagné par Michel Jambin, le ténor au micro.

La doyenne, Suzanne Dérécourt, 98 ans, était entourée de 12 vice-doyens de plus de 85 ans dont Michel Ernault 95 ans. 5 personnes de plus de 70 ans sur 11 faisaient partie des nouveaux venus. Brecé comptabilisait 26 naissances en 1948, la population comprenait 1 411 habitants contre 830 aujourd'hui.

Des colis de Noël ont été distribués aux personnes de plus de 70 ans, qui n'ont pu assister au repas.

La commission CCAS a décidé de maintenir la participation 2019, au repas des aînés.



# TRAVAUX RÉALISÉS

## Aménagement de la circulation rue de la Colmont



L'aménagement de la circulation, rue de la Colmont, l'élargissement de trottoirs, la réalisation d'un plateau surélevé, la mise en place de bandes de résine et la signalétique ont été réalisés lors de cette deuxième tranche de travaux. Réduire la vitesse sans trop de contraintes (circulation apaisée recommandée par les services de l'état), tel est l'objectif de ces aménagements, afin de sécuriser les personnes dans notre centre bourg.

Le centre-bourg est aménagé en zone 30 avec priorité à droite.



La municipalité a tenu compte des recommandations de la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) concernant la démarche « CODE DE LA RUE » en établissant une ZONE 30 avec priorité à droite dans toute l'agglomération.



### Coût et financement du projet

Dépenses	HT	Recettes	
Travaux STPO	98 320.80 €	Subv. Conseil Départemental (Amendes de police)	4 920.00 €
Travaux Traçage service	9 500.00 €	DETR - Etat	14 865.00 €
Maîtrise d'œuvre CCBM	6 758.40 €	Subvention Conseil Régional	23 000.00 €
Divers (Annonce, diagnostic amiante, piquetage réseaux souterrains)	4 176.19 €	Réserve parlementaire	5 000.00 €
		Autofinancement commune	70 970.39 €
<b>TOTAL</b>	<b>118 755.39 €</b>		<b>118 755.39 €</b>

## Réparation du Canal du Pont à Bouty

Après la crue du 12 juin 2018, des travaux de restauration et de consolidation des ouvrages ont été entrepris par les bénévoles de « Brecé entre Nature et Patrimoine » que nous remercions tout particulièrement.



## 🌀 **PROJET de TRAVAUX** 🌀

### Restauration de la maison 2 rue du Bocage (Maison Gendron)

Afin de profiter des aides proposées et qui pourraient atteindre 60 % du montant des travaux, le conseil municipal a décidé la restauration de cette maison qui entre dans la politique de soutien à la réhabilitation des centres-bourgs. Après consultation, le bureau d'études A3 Architecture (Laval) a été retenu comme maître d'œuvre. Les travaux pourraient commencer en juillet.



### Restauration de l'Eglise

Le bureau d'études nous a présenté un avant-projet de diagnostic en vue de la restauration de l'Eglise. Des compléments d'études au niveau de la charpente ont été sollicités par la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Les premiers résultats sont rassurants. Une prochaine réunion est programmée le 14 janvier 2019 afin de définir le planning des travaux de réhabilitation, qui ne démarreront qu'en fin d'année 2019.



# PROJETS de TRAVAUX

## Travaux Chapelle de l'Écluse



Les travaux de réhabilitation de la chapelle sont en attente d'autorisation de l'Archéologue de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Pour cette restauration, trois aides nous ont été accordées :

- de l'état (D..E.T.R.) pour un montant de 3 500 €
- du Conseil Départemental pour un montant également de 3 500 €
- de la C.C.B.M. pour un montant de 1 000 €

Les devis acceptés pour la maçonnerie et la charpente s'élèvent à 12 530 €

Une aide complémentaire pourrait nous provenir de l'association « La Sauvegarde de l'Art Français ». Le dossier est en cours.



### Liaison douce Brecé Gorron

Les études et acquisitions de terrain sont en cours. La maîtrise d'œuvre sera assurée par Mayenne Ingénierie du Conseil Départemental. Les travaux pourraient commencer en Septembre.

### Passerelle sur la Colmont

Suite à l'interdiction, par le nouveau propriétaire, de passer dans le taillis du « Mézerais » pendant la période de chasse, il a été décidé d'aménager une passerelle sur la Colmont au lieu-dit « La Racine ».

Cette passerelle permettra aux randonneurs au retour des différentes boucles de retrouver les vieux moulins et le bourg.

Ce projet serait subventionné à 50 %.

## Club-House - Salle de Convivialité

Une Salle de Convivialité a été sollicitée par l'Association Brecé-Sports Football. Le but étant de permettre de se réunir avec les équipes adverses après les matchs ou les entraînements. Actuellement, l'association ne dispose que des vestiaires de football pour ces réunions. La municipalité à la majorité de ses membres décide la construction de cette salle. Elle se présentera « en auvent » à la Salle de Sports. Ce projet pourra profiter à la section Volley et à d'autres organisations de convivialité.

## 2ème Phase de Viabilisation Lotissement « Pré du Rocher »

12 pavillons sont construits dans le lotissement « Pré du Rocher ». Il reste 8 lots disponibles. La municipalité a décidé de réaliser la deuxième phase de viabilisation avec l'éclairage public.

## Argent de poche

Encadrés par l'animatrice de la M.I.J. et Alain, 5 jeunes de Brecé ont participé à la restauration de la salle de la cantine, qui a retrouvé un nouveau « look », adapté aux enfants. Félicitations à ces jeunes pour leur motivation et le travail accompli sur 5 matinées.



# État Civil 2018



## Naissances



HAMEAU Eyona	12 janvier	Noyers
BOURILLON Juline	26 février	Le Parc d'Avaugours
DUPAS Nina	16 mars	La Mochonnière
BILLET Manon	21 mars	La Biotterais
PAINCHAUD Maëlie	22 août	Vérolle
LEFEVRE Calie	23 novembre	Nancé



## Mariages



FAUVEAU Christophe & TENCE Fabienne	10 avril	8, rue du Rocher
DAUNE Fernand & THÉRIAU Nathalie	7 juillet	22, Rue du Lavoir
EASTERLING William & BEECH Alexandra	4 août	« La Bignette »
ROHART Anthony & DUPIN Justine	15 septembre	5, route des Etangs – LAUNAY-VILLIERS



## Décès



BOSSE Jacqueline Vve JUBIN	3 février	8, lotissement de la Douettée
DENANCÉ Rémi	22 février	« La Foucherais »
SAVARY Henri	31 mars	1, lotissement des Tilleuls
GUÉRANDEL Jules	1 <sup>er</sup> juin	4, rue du Bocage
LANOË Maurice	30 septembre	« La Rivière »
ROGER Eugène	27 octobre	« Le Bois de Nancé »
COURTEILLE Denise ép. FOISNET	13 novembre	5, lotissement des Tilleuls



## Transcriptions & Inhumations



ROGER Alice Vve LÉVÊQUE	9 avril	12, place de la Butte St Laurent - Gorrion
TESNIÈRE Maurice	25 avril	12, place de la Butte St Laurent - Gorrion
COLLET Gilbert	10 mai	Les Bons Repos - Cosmes
CARRÉ Marie-Josèphe Vve LAUNAY	11 juin	12, place de la Butte St Laurent - Gorrion
MAIGNAN Simonne Vve FOUCHER	22 août	12, place de la Butte St Laurent - Gorrion
MAHOUIN Fernande	7 septembre	Maison de retraite – Lassay Les Châteaux
POIRIER Maurice	3 décembre	12, place de la Butte St Laurent - Gorrion

# Permis de construire et Déclaration préalable 2018

Permis de construire				
N° d'enregistrement	Nom et Adresse du demandeur	Adresse du terrain	objet de la demande	Date de la Décision
PC 05304218M0001	EARL LEGENDRE-DENANCÉ La Mottrais 53120 BRECE	La Mottrais	Réaménagement et extension d'un bâtiment existant pour atelier et laiterie	20/03/2018
PC 05304218M0002	M. HAMEAU Charly et Mme LAIGLE Audrey 9 Rue des Châtaigniers 53100 CHATILLON SUR COLMONT	Noyer	Aménagement d'un bâtiment agricole en maison d'habitation	24/04/2018
PC 05304218M0002M01	M. HAMEAU Charly et Mme LAIGLE Audrey "Noyers" 53120 BRECE	Noyer	F. Est: suppression d'1 fenêtre ; remplacement dimension fenêtre F Ouest : remplacement de lucarnes par lucarnes à croupes P. Sud : Changement dimension des fenêtres	15/10/2018
PC 05304218M0003	M. LEROY Julien Le Bois du Breil 53120 GORRON	Le Bois du Breil	Création d'un hangar de 6,5 m X 9,5 m et création d'un appenti pour abris de jardin de 7 m X 4,5 m	REFUS du 27/7/2018
PC 05304218M0004	M. Mme HOOK Paul et Michèle 6 et 10 Rue de la Fontaine 53120 BRECE	6 et 10 Rue de la Fontaine	Réfection d'une charpente couverture du garage avec augmentation et surélévation de la charpente. Conservation des murs en pierres	Retrait avant décision
PC 05304218M0005	SARL LEFEVRE M. LEFEVRE Fabrice Nancé 53120 BRECE	Nancé	Construction d'un hangar pour stockage matériel, avec couverture panneaux photovoltaïques	En cours
Déclaration préalable				
N° d'enregistrement	Nom et Adresse du demandeur	Adresse du terrain	Objet de la demande	Date de la Décision
DP 05304218M0001	M. LEPAUVRE Hervé La Mochonnière 53120 BRECE	La Mochonnière	Création d'une chambre sous les combes, pose de 5 vélux	09/02/2018
DP 05304218M0002	M. Philippe PICHOT Le Haut Tertre 53120 BRECE	Le Haut Tertre	Modifications d'ouvertures et changement de menuiseries sur habitation existante	24/04/2018
DP 05304218M0003	M. GUIOT Sylvain Rangevin 53120 BRECE	Rangevin	Remise en état de la couverture d'une annexe en insérant un préau. Charpente avec poteau chêne et couvertures en ardoises naturelles	14/05/2018
DP 05304218M0004	M. PLARD Hervé 15 rue du Rocher 53120 BRECE	15 Rue du Rocher	Création d'une porte à la place d'une fenêtre	05/07/2018
DP 05304218M0005	M. Pierre MAILLARD et Mme Lucie BARRÉ 16 Rue du Rocher 53120 BRECE	16 Rue du Rocher	Construction d'un abri de jardin	04/09/2018
DP 05304218M0006	ROUSSEAU Florian DUTERTRE Morgane 6 rue du Rocher 53120 BRECE	6 Rue du Rocher	Construction d'un abri de jardin en bois clair dimension 386 X 248 cm, dalle béton 4 X 3m	19/11/2018
DP 05304218M0007	GUÉRIN Claude Favières 53120 BRECE	Favières	Création d'une véranda en aluminium de 17 m2	En cours

# Informations communales

## Recensement 2019

Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées tous les 5 ans, le dernier recensement pour Brecé a eu lieu en 2014.



Mme Yolande CHAINAY et Madame Elodie VANKERKOVEN ont été recrutées en tant qu'agents recenseurs, elles seront assistées par le secrétariat de Mairie qui assure la coordination. Cette collecte d'informations confidentielles, comme la loi l'exige, se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.



Elodie Vankerhoven et Yolande Chainay

Votre agent recenseur va se présenter prochainement chez vous. Il va vous demander de répondre à l'enquête sous quelques jours et vous proposera de le faire par internet. A cet effet, il vous remettra des codes personnels pour vous faire recenser en ligne sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr).

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre agent viendra récupérer.

## Maison Assistantes Maternelles

Sollicitée par deux assistantes maternelles, la municipalité a donné une suite favorable à ce projet d'association intitulé « Les Mini Nous » et loue un logement au 3 rue de la Fontaine.

Ouverte début octobre dans l'ancienne école Saint Joseph, la « MAM » peut accueillir les enfants de 0 à 6 ans.

**Les enfants sont accueillis du lundi au samedi  
midi de 6 heures à 21 heures**

**Pour les inscriptions s'adresser à :**

**Mme Myriam BEAUDOIN 06 89 80 52 27**  
**Mme Emilia HOUDOUX 06 95 38 87 45**



## Diplôme Honorifique



Médaille d'honneur du travail décernée au titre de la promotion du 1er janvier 2018

- **Médaille d'Argent**, Monsieur JOUSSE Philippe 22 rue du Rocher

## FAMILLES RURALES

### Marché du Terroir

Le traditionnel marché du Terroir organisé par Familles Rurales, le dimanche 11 mars, dans la Salle des Sports a connu son succès habituel avec ses 35 exposants. Défilé et exposition de vieux tracteurs, déjeuner de tripes ont permis aux nombreux visiteurs de passer une agréable journée.



Le bénéfice de cette journée a permis de remettre un chèque de 1 000 € à l'association « Sourires d'Enfants 61 ».



### Activités Familles Rurales

Familles Rurales organise le Pot au Feu le 27 janvier 2019, mais également des animations avec la M.I.J. pour les jeunes pendant les vacances scolaires, des activités d'art floral et un voyage chaque année au mois de juin.



Atelier Peinture  
pots du bourg



Voyage  
En juin au  
zoo de  
Beauval



Atelier  
Art Floral  
Fête des  
mères 2018

Activité  
Equestre  
Avril 2018



## **Génération Mouvement ou Club de l'Amitié**

L'association se retrouve 2 fois par mois, le 2ème et dernier jeudi (anniversaire) à 14 heures.

3 repas sont organisés au cours de l'année, plus un rendez-vous cantonal à St Aubin au cours de l'été.

Il est possible de cumuler les activités du Club de l'Amitié et de la Retraite Sportive.



L'assemblée générale et la galette sont prévues le jeudi 24 janvier, avec possibilité d'adhérer et de s'inscrire.

## **Fête Communale**

La fête communale, organisée par le comité des fêtes, s'est déroulée le 6 mai 2018, a connu son succès habituel... Foulées brecéennes, le matin, courses cyclistes l'après-midi et fête foraine.



Deux épreuves cyclistes étaient programmées.

La course des minimes, avec 23 coureurs au départ, a été remportée par Hugo Morin du C.A. Evron. Le régional de l'étape, Julien Gesteau, s'est classé à la 9ème place.

Dans la seconde course 3ème catégorie, juniors et pass cyclistes, 68 partants étaient en piste pour 10 tours de circuit. A l'arrivée au Sprint, le jeune Tom Chauvin fut le plus rapide, le 3ème Jean Chemin, ancien gorronnais avait gagné cette épreuve en 1985. Ce dernier a aujourd'hui 51 ans et prépare les championnats de France et du Monde (en Master 5). Lors de l'interview avec le Maire, Robert Goussin, ils ont félicité le Président du B.C.M., Gérard Cougé, le Président du Comité des Fêtes, Roger Royer et tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette journée.

## Défibrillateur



Le défibrillateur installé depuis 2014 est accessible en pignon de la Salle des Sports, à proximité du terrain de tennis.



## Opération oranges 2018



Ce rendez-vous annuel géré, par les bénévoles du Club de l'Amitié de Brecé, a eu lieu le samedi 17 novembre 2018. La vente a rapporté la somme de **596.50€** et a été reversée **au profit des Infirmes Moteurs et Cérébraux de la Mayenne (IMC)**.

L'association départementale remercie les généreux donateurs pour leur soutien et remercie tous les bénévoles qui ont contribué à cette collecte.

**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES INFIRMES MOTEURS CÉREBRAUX DE LA MAYENNE**

25 AVENUE ROBERT BURON 53000 LAVAL

☎ 02.43.56.58.21 ou 06 45.44.25.7 E-mail : [imc.mayenne@orange.fr](mailto:imc.mayenne@orange.fr)

## Destruction de Chardons

Le chardon des champs (*Cirsium arvense scop*) est une plante herbacée, vivace. Sa germination a lieu au printemps. La croissance foliaire est continue jusqu'en juin.

La floraison s'étend de juillet à septembre. Pour des raisons de nuisances vis-à-vis des cultures, l'arrêté préfectoral du 29 juin 2007 stipule que **chacun est tenu de procéder à la destruction des chardons des champs chez lui**.

Les chardons doivent être détruits avant la floraison suivant réglementation. Il convient de privilégier la destruction mécanique



## Bruit de voisinage

L'arrêté préfectoral du 16 novembre 2000 précise, en son article 9, que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, pompes d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse scie mécanique ... ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables	de 8 H 30 - 12 H et de 14 H - 19 H 30
Les samedis et mercredis	de 9 H - 12 H et de 15 H - 19 H
Les dimanches et jours fériés	de 10 H - 12 H

## **Journée Centres de Loisirs**

**Du 26 juillet 2018**



220 enfants des centres de Loisirs de la communauté de communes du Bocage Mayennais sous la responsabilité de Christelle GRELLIER coordinatrice jeunesse et encadrés par 30 animateurs se sont retrouvés à BRECE le 26 Juillet 2018, sur 2 sites (terrains, salle de sports et à l'ancienne brocante).

Le thème étant la vie d'antan, les enfants de 3 à 11 ans ont découvert comment on vivait autrefois, mais aussi comment on se divertissait sans portable ni tablette, tout simplement, en utilisant des éléments naturels.

Cette journée a été coordonnée par Monique GRANGÉ et les membres de « Brecé entre Nature et Patrimoine », avec la collaboration de Familles Rurales et du Club des Aînés. Grâce à l'investissement de 50 bénévoles et des préparatifs depuis janvier 2018, 14 ateliers et une dizaine de jeux ont été présentés aux jeunes.

Ils ont découvert l'école d'autrefois, la forge, la dinanderie, le torchis, les bardeaux, la fabrication du beurre, du pain, ils ont pu fabriquer de petits objets à partir de matériaux traditionnels, réaliser des tourniquets avec des morceaux de bois, des tresses avec du jonc etc...

Les animateurs de la MIJ les ont initiés aux jeux de la marelle, des quilles, le jeu du bérêt, les courses en sac, le tir à la corde etc...

Le four du village de chez BIGOT mis à disposition par Joy et Patrice a été réactivé et les enfants ont pu participer à la fabrication du pain.

Ils ont découvert l'éco musée et apprécié la promenade en calèche.

Cette journée a créé des liens intergénérationnels. La satisfaction également a été de voir les enfants s'intéresser et participer activement, ils étaient heureux de repartir avec des éléments de leur fabrication.





# Clichés de la journée



## **Comice Agricole**

Le comice agricole organisé chaque année dans l'une des communes du bassin de Vie de Gorron a été implanté cette année à Brecé au lieu-dit Vauhupert chez Michel et Francine Thériau, que nous remercions.

Au programme : concours d'animaux, présentation de matériels, concours jugement de bétail par les jeunes agriculteurs, concours de Labours, etc.

L'affluence était conséquente au moment de la traditionnelle « Entrecôte-frites », appréciée par les visiteurs. Bravo et nos encouragements au comité organisateur qui nous propose ce traditionnel rendez-vous de la ruralité locale.



## **Association Brecé entre Nature et Patrimoine** **Les décors de Noël**



De petits lapins sont venus entourer les lutins et les biches sur la place de la Mairie. Certains sont gîtés autour d'une cabane réalisée en torchis et recouverte d'une charpente en bardeaux (ardoises en bois de châtaignier). On pourrait l'assimiler à un modèle réduit de ma cabane

au Canada (*selon Michel*).

Félicitations aux artistes et artisans de l'association « Brecé, entre Nature et Patrimoine », ainsi qu'aux enfants de l'école qui ont participé. Ces décors font la curiosité des Brecéens et des visiteurs.



## 1968-2018 Cinquantenaire de l'Amicale des Anciens d'A.F.N.

### 1968



Samedi 23 juin, les AFN se sont réunis pour fêter le cinquantenaire de la création de l'amicale. C'est en mars 1968 qu'elle était fondée à l'initiative de Jacques

POUCHARD, alors secrétaire de Mairie.

Le midi, nous nous sommes retrouvés au restaurant le Briccius où un très bon repas nous attendait.

Ensuite direction la salle des Tilleuls pour une manifestation très sympathique.

Clément TROHEL, vice-président départemental, nous rejoignait pour une remise de plusieurs récompenses :

- Jean FOISNET pour 50 ans de vice-président
- Maurice Bessin président pendant 14 ans.
- Auguste GUÉRIN trésorier pendant 12 ans.
- Louis LEFIZELIER président depuis 25 ans.
- Michel JAMBIN pour 25 années de porte-drapeaux recevait le diplôme et l'insigne de porte-drapeau.

### 2018



Actuellement nous sommes 32 adhérents dont 7 veuves.

Le verre de l'amitié clôturait cette belle journée où de nombreux souvenirs ont été évoqués... notamment de se remémorer les années de notre jeunesse vécues sur un sol qui n'était pas le nôtre... le souvenir des nuits froides et des étés brûlants... 2 noëls pour certains vécus loin de leur famille : 28 mois en Algérie... le danger et l'insécurité nous hantaient en permanence...

Ce conflit quelque peu occulté a laissé des blessures pour les familles qui ont perdu un des leurs, environ 25 000 jeunes appelés ou engagés sont morts là-bas.

C'est-à-dire 250 par mois pendant 8 ans. 2 communes sur 3 concernées...

Malgré tout, heureusement qu'entre nous régnait un véritable esprit de solidarité et de camaraderie, nous avons gardé le souvenir des temps forts vécus ensemble ainsi que la joie du retour et d'avoir échappé au pire.

Nous adressons nos félicitations aux médaillés mais aussi notre reconnaissance à l'amicale des anciens d'AFN et son président Louis LEFIZELIER qui organise chaque année les rendez-vous patriotiques de devoir de mémoire du 8 mai et du 11 novembre ainsi que voyages et rendez-vous de convivialité.





## Centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918



### Les enfants ont rendu hommage aux 96 brecéens morts pour la France.

Après avoir entendu un témoignage et assisté aux concerts des scolaires en l'Eglise de Gorron, la commémoration, s'est poursuivie au monument aux morts de Brecé et a rassemblé les membres des anciens d'A.F.N., du Conseil Municipal, les enfants de l'école, la directrice, le public et les familles. Pour l'événement, le drapeau des anciens de 14/18 était porté par Claude Cornilleau.

A cette cérémonie de la commémoration du 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice de la guerre 1914-1918, le maire, Robert Goussin, a salué la présence dans le public de deux anglais brecéens : un ancien membre de la Royal Navy et un grenadier (garde de la Reine), tous deux fidèles aux rendez-vous du 11 novembre.

Après le dépôt des gerbes, lecture a été faite du message du Président de la République.

Vittal Boittin, Maurice Bessin, Louis Lefizelier ont lu les noms des 96 brecéens inscrits sur le monument.

Pendant ce temps, les enfants ont déposé à tour de rôle 10 bouquets de 10 fleurs bleues et blanches. Puis, ils ont lu un poème « Le Dormeur du Val » d'Arthur Rimbaud et interprété un chant sur l'air de la Marseillaise.

Cette démarche des enfants a ému le public et perpétue l'image du devoir de mémoire pour ne pas oublier ceux qui ont vécu quatre années de souffrance et qui sont morts au combat pour permettre à notre pays, la France, de retrouver la délivrance et la liberté. Monsieur le Maire les a remerciés bien chaleureusement de leur présence à cette cérémonie du souvenir.



## Evocation de la Grande Guerre

Ce fut une véritable hécatombe qui a endeuillé la France, l'Europe et les pays étrangers, et meurtri la jeunesse française. La plupart des familles ont perdu un des leurs.

Qui, parmi ces millions d'hommes âgés de 20 à 40 ans partis en août 1914 pour une guerre dont il pensait qu'elle serait terminée en quelques mois, pouvait imaginer que 1 400 000 d'entre eux ne reviendraient jamais et que 1 120 000 seraient mutilés, que certains n'auraient plus d'yeux pour revoir leur foyer, que d'autres n'auraient plus de jambes pour courir vers leurs familles, que d'autres encore n'auraient plus de bras pour étreindre leur épouse ou leurs enfants... Qui pouvait s'imaginer qu'il croiserait 600 000 veuves et 900 000 orphelins.

La Mayenne avec les 13 192 morts a été le deuxième département après la Lozère à payer le plus lourd tribut de ce conflit.

630 soldats du canton de Gorrion, dont 96 brecéens sur 290 mobilisés âgés de 18 à 40 ans, sont morts au combat dans les conditions de survie qu'il est difficile d'imaginer. 31 sont morts au champ d'honneur en 1914, 21 en 1915, 16 en 1916, 14 en 1917 et 14 en 1918.

Les poilus ont connu ce mélange de grandeur, de naïveté, d'horreur et de banalisation de l'atroce. Ce fut un des plus grands drames de notre humanité.



On ne peut qu'admirer ces héros, leur courage et leur sacrifice.

Il y avait ceux qui étaient au combat et ceux et celles qui attendaient à l'arrière. Les épouses et mères de famille assuraient le travail des champs et géraient leur entreprise en espérant le retour de leurs proches partis à la guerre

Il y eut le retour des mutilés, handicapés gazés, qui finirent leur vie avec beaucoup de frustration.

Lors de la cérémonie, lecture a été faite des derniers courriers échangés par un couple de Brecé pendant le conflit. Ces lettres ont été retrouvées dans la valise

à souvenir du Moulin Neuf. Edouard Cussot tombé au champ d'honneur le 26 avril 1916 raconte sa vie sur le front, et Maria, son épouse, son quotidien au Moulin Neuf. Elle évoque notamment la tristesse de voir leurs deux fillettes privées de leur père.

Ce récit émouvant a précédé la minute de Silence... La Marseillaise entonnée par Michel Jambin et chantée par l'ensemble des personnes présentes a clos cette solennelle cérémonie du souvenir.

Le dernier représentant brecéen revenu vivant du conflit est décédé en mars 1985. Il s'agit de Louis Victor Lefizelier, né en 1896 et appelé à la guerre en 1916. Ce fut le dernier porte-drapeau. Père de Louis Lefizelier.



# Fêtes et Manifestations

<b>jeudi 24 janvier 2019</b>	Assemblée Générale et Galette des rois du Club de l'Amitié de Brecé	
<b>vendredi 25 janvier 2019</b>	Portes ouvertes de l'école de 17H à 20H	
<b>dimanche 27 janvier 2019</b>	Pot au Feu organisé par Familles Rurales de Brecé	
<b>dimanche 3 février 2019</b>	Repas de l'école organisé par l'APEL de Brecé	
<b>mercredi 6 février 2019</b>	Concours de belote organisé par le Club de St Aubin Fosse Louvain	
<b>mercredi 13 février 2019</b>	Concours de belote organisé par l'Amicale Cantonale des Aînés Ruraux	
<b>dimanche 17 février 2019</b>	Théâtre organisé par l'Association Gym de St Mars sur Colmont	
<b>dimanche 24 février 2019</b>	Poule au pot organisée par le Comité des Fêtes de Brecé	
<b>dimanche 10 mars 2019</b>	Marché du terroir et de l'artisanat organisé par Familles Rurales	
<b>mardi 19 mars 2019</b>	Concours de belote organisé par le Club de la Bonne Entente de Hercé	
<b>samedi 30 mars 2019</b>	Repas dansant organisé par Brecé-Sports football	
<b>mercredi 8 mai 2019</b>	Commémoration de la Victoire 1939–1945	
<b>dimanche 12 mai 2019</b>	Fête communale	
<b>samedi 18 mai 2019</b>	Tournoi jeunes et adultes de Volley-ball organisé par Brecé Sports Volley	
<b>dimanche 26 mai 2019</b>	20ème édition de la Rando de la Colmont organisée par Brecé-sports VTT	
<b>dimanche 16 juin 2019</b>	Méchoui organisé par Brecé-Sports Foot et Volley	
<b>samedi 22 juin 2019</b>	Voyage musée des forges à Perret et Manoir de l'automobile à Lohéac organisé par Familles Rurales de Brecé	
<b>dimanche 23 juin 2019</b>	Kermesse et Repas spectacle organisé par l'O.G.E.C. de Brecé	
<b>samedi 29 juin 2019</b>	Concours de pétanque organisé par le Comité des Fêtes de Brecé	
<b>samedi 14 septembre 2019</b>	Comice Agricole cantonal organisé au lieu-dit "La Pallu" à St Mars sur Colmont	
<b>dimanche 15 septembre 2019</b>	Journée du Patrimoine à Brecé	
<b>dimanche 22 septembre 2019</b>	Repas du CCAS de Brecé	
<b>mercredi 16 octobre 2019</b>	Concours de belote organisé par l'Amicale Cantonale des Aînés Ruraux	
<b>lundi 11 novembre 2019</b>	Commémoration de l'armistice 14-18	
<b>dimanche 17 novembre 2019</b>	Choucroute organisée par le comité des Fêtes de Brecé	
<b>dimanche 24 novembre 2019</b>	Matinée tripes organisée par l'AAPPMA de Brecé-Gorron	
<b>samedi 7 décembre 2019</b>	Pot au Feu organisé par le Comité des Fêtes de Lesbois	

## Liste des associations

NOM DE L'ASSOCIATION	NOM ET ADRESSE DU PRESIDENT	Contact
<b>A. D. M. R.</b>	<b>Aides ménagères :</b> Mme POIRIER Monique 15, Lot. la Roseraie 53120 GORRON	Tél. 02.43.11.21.36
	<b>Portage des repas :</b> Mme HEUVELINNE Monique 1 rue du Bocage BRECE	Tél. 02.43.00.49.93
<b>AMICALE des A. F. N.</b>	M. LEFIZELIER Louis Rue du Domaine 53120 BRECE	Tél. : 02 43 08 09 26
<b>APEL BRECE</b> <b>Association de parents</b>	Mme HUARD Laura L'Ecluse 53120 BRECE	Tél. : 06 81 83 54 65
<b>BRECE-SPORTS (VTT)</b>	M. Daniel TIZON 53100 70 Rue des Avaloirs CHÂTILLON SUR COLMONT	Portable 06 87 76 70 40
<b>BRECE-SPORTS (VOLLEY)</b>	Mme Annie HELLOUIN 13, rue Jules Renard 53120 GORRON	Portable 06 07 67 24 96 Any.hellouin@gmail.com
<b>BRECE-SPORTS (FOOTBALL)</b>	M. JOHAN Jean-Pierre Co-président 24 rue du Pré 53120 GORRON	Tel : 02 43 08 60 67
	M. THERIAU Mickaël Co-Président 53300 ST MARS SUR COLMONT	Portable 06 71 37 72 80
<b>CLUB DE L'AMITIE (Ass.)</b>	M. LEFIZELIER Louis Rue du Domaine 53120 BRECE	Tél. : 02 43 08 09 26
<b>COMITE DES FETES</b>	M. ROYER Roger 7 Lotissement la Douettée 53120 BRECE	Tel : 02 43 00 12 97
<b>FAMILLES RURALES</b>	M. Stéphane DESLANDES La Croix 53120 Brecé	Tel : 02 43 08 47 87
<b>SOCIETE DE CHASSE</b>	M. POIRIER Patrick La Vieuville 53120 BRECE	Tél : 02 43 08 63 10
<b>SOCIETE DE PECHE</b>	M. BETTON Rémi Nancé 53120 BRECE	Tél 02 43 08 65 02
<b>BRECE, entre nature et patrimoine</b>	Mme GRANGÉ Monique Le Bas Tertre 53120 BRECE	Tél. 02 43 08 68 34
		Portable 06 03 06 65 43

# Ecole Notre Dame De Pontmain

10 rue des sports

53 120 BRECE

02 43 08 61 03

brece.ecole.ndpontmain@ddec53.fr

**Service restauration scolaire :**  
S'adresser à la mairie

**Participation financière des familles,**  
fixée par l'OGEC :  
14€40 pour le 1er enfant.

Chef d'établissement :

**Séverine GOURDELIER**

Enseignantes :

**Gabrielle MICHEL - Lucie Hoffmann**

**Laurence LERAY - Séverine Gourdelier**

ASEM : **Aurélie TRAVEST**

**Magalie LEPAUVRE**

AESH : **Céline EPIARD**

## Organisation :

4 jours et demi / 9h-12h 13h30-16h15

Jeudi : 15h15-16h15 culture chrétienne

Vendredi : 15h15-16h15 APC ou TAP

Tutorat

EPS

Parler devant les autres

Correspondance

Langues

Écrire

Arts : chants, danses, peinture...

Exprimer son point de vue,  
ses émotions

**PROJET EDUCATIF**

Apprendre à mémoriser

Comprendre les nombres

Proposer ses idées

Former les enfants à la compréhension du monde dans lequel ils vivent pour réfléchir et agir en vue de l'améliorer.

**PAIX TOLERANCE CURIOSITE FRATERNITE COCONSTRUCTION**

Construire un poulailler

**2018 Nature en émoi 2019**

S'émerveiller de ce que nous offre la nature

Gérer ses émotions

jardiner

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019  
54 inscrits  
28 maternelles / 26 primaires

PORTES OUVERTES  
Vendredi 25 janvier  
17h à 20h

INSCRIPTIONS  
à réaliser en janvier - février  
avoir 2 ans en 2019

RENTREE 2019-2020  
Ouverture d'une 3ème classe  
(sous réserve de confirmation par le CODIEC)

**Nous vous souhaitons une très bonne année 2019.**

# MATERNELLES

En maternelle , j'apprends à vivre avec les autres, à faire seul, à raconter, à dire ce que je ressens, à me mouvoir, à fournir des efforts, à observer, à me concentrer, à utiliser des outils, à écouter des histoires, à compter, à écrire, à reconnaître les lettres et des mots...



Apprendre à compter par le jeu...



Apprendre en cuisinant...



Être heureux d'apprendre à écrire...



Apprendre à coopérer...  
à partager...



Apprendre des mots de vocabulaire  
en imitant...



Ateliers type Montessori :  
manipuler, expérimenter



Comprendre le monde qui  
m'entoure.



Bouger, maîtriser mes déplacements,  
me repérer...



Rencontrer des enfants  
d'autres écoles (journée UGSEL  
à Gorron)...



## ARTS

S'émerveiller, essayer  
des outils, rencontrer  
des œuvres, accueil  
d'une artiste



# PRIMAIRES

En primaire, j'apprends les bases fondamentales que sont la lecture, l'écriture et les mathématiques. J'apprends à réfléchir, à expliquer, à exprimer mon point de vue dans les différents domaines : histoire, géographie, sciences, arts, éducation civique et morale... Je m'initie aux langues anglaises et allemandes. J'apprends à me concentrer pour apprendre, pour mémoriser, outils indispensables pour la suite de mes études. J'apprends à gérer mes émotions et communiquer respectueusement pour vivre dans la paix, la justice. J'apprends que je suis quelqu'un d'important avec des droits et des devoirs. Je grandis...



Apprendre à lire...



en partenariat avec la médiathèque



Coopérer, s'entraider...



Le torchi : technique datant de la pré-histoire



Centenaire de l'armistice : devoir de mémoire du citoyen



Apprendre les sciences dans le jardin

Apprendre l'histoire, avec les partenaires de l'écomusée et la municipalité...



Vie de nos arrière-grands parents



Devenir éco-citoyen avec Bobo planète qui nous initie au tri sélectif



Lien école collège : traversée de la baie du Mt St Michel

# OGEC

Organisme de gestion des Ecoles Catholiques

*Merci à vous tous qui apportez votre aide ou votre soutien pour le bon fonctionnement de l'école.*

## Le bureau :

Présidente : Alice Lequart

Vice Présidente : Stéphanie Barbé

Trésorière : Avisoa Manantsara

Vice trésorière : Fabienne Thouvenin

Secrétaire : Lucie Mézières

Membres : Alain Daguier

Xavier Mézières

## Ses missions :

- Gestion financière de l'établissement
- Gestion du personnel (ASEM - chef d'établissement)
- Contrat avec l'Etat (convention avec la mairie)
- Gestion immobilière (accessibilité, sécurité, rénovation...)
- Gestion des Temps d'Activités Périscolaires
- ...

Coreponsabilité avec le chef d'établissement

## Quelques exemples de TAP menés en 2018



Danse (cycles 1 et 2)



Bricolage (thème jardin) avec les cycles 2



Création d'une mangeoire et d'un nichoir avec l'association Patrimoine



Initiation aux échecs avec le comité départemental des échecs de la Mayenne



Initiation à la technique du canevas activité intergénérationnelle



## Projets en 2019

- Installation d'une **rampe d'accessibilité** vers les classes
- **Ouverture d'une 3ème classe** en septembre 2018 (sous réserve de confirmation par le CODIEC)
- **KERMESSE et SPECTACLE** des enfants : RDV le dimanche 23 juin 11h (cochon grillé)

**Bonne année à tous**

Vente de vieux bureaux  
(appeler au 06.81.83.54.65)

# APEL

Association des parents d'élèves des Ecoles Libres

Location de stands (9m<sup>2</sup>), 12€  
l'unité (réservations au  
06.81.22.12.79)

## Le bureau :

Présidente : Laura Huard

Trésorière : Claire Arnold

Secrétaire : Stéphanie Mory

Membres : Aurore Céleste

Christian Lebullenger

Gwennaëlle Poupion

Hélène Decherf

Kadiatou Prouvost

Nathalie Lecendrier

## Ses missions :

- Accueillir et accompagner les nouvelles familles
- Soutenir les projets pédagogiques de l'établissement
- Faciliter le lien entre les familles et l'équipe enseignante
- Permettre à chaque enfant de participer aux sorties pédagogiques proposées
- Organiser des manifestations créant du lien social entre tous les acteurs de l'éducation des enfants (parents, enseignants, personnel de l'école, villageois)

*Chaque parent a sa place dans l'APEL. venez nous rejoindre*

## Quelques exemples de manifestations menées en 2018



Voyage scolaire au parc ornithologique de Bretagne



Goûter de Noël avec distribution de livres par le Père Noël



Repas festif avec surprise des enfants



Organisation d'une après-midi récolte de poires



Projets en 2019

Joyeuse année

- **Portes ouvertes** : vendredi 25 janvier (17h à 20h)
- **Repas festif avec surprise des enfants** : 3 février, 12h, à la salle des fêtes
- **Classe de neige** : du 18 au 24 mars au Lioran
- **Vente de brioches, marché du terroir, pressage de poires...**

# Vie associative



## BRECE SPORTS FOOT



Le club de football de Brecé sports compte dans ses effectifs 70 joueurs licenciés pour la saison 2018/2019. L'équipe fanion du club évolue en 3ème division et vise la montée. A la fin de la phase aller, elle occupe la première place. L'équipe B évolue en 4ème division et se situe à la 11ème place.



L'école de football compte 26 joueurs âgés de 6 à 15 ans. Les entraînements sont animés tous les mercredi après-midi par 3 membres du club. Les jeunes sont également encadrés par des joueurs et dirigeants le samedi et évoluent en entente avec des clubs voisins.

La traditionnelle soirée du club aura lieu **le 30 mars 2019** et le méchoui co-organisé avec le club de volley **le 16 juin 2019**.

U7 et U9 jeunes pousses de l'entente



## BRECE SPORTS VOLLEY

Le club de Volley-ball de Brecé est heureux de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2019.

En 2018 une sortie organisée par l'équipe féminine de l'année dernière a eu lieu à Rouen le 26 mai 2018 sortie en bus avec 2 matchs à la clé et l'équipe de France. Cette sortie se renouvellera cette année à l'occasion de l'EURO VOLLEY 2019 à NANTES ou PARIS, du 12 au 29 septembre.

Actuellement nous avons le plaisir de jouer avec 2 équipes mixtes le vendredi soir. Ces matchs sont ouverts au public. Concernant l'effectif évoluant dans le championnat FFVB, nous avons développé cette année une entente AMBRIERES /BRECE qui nous permet d'évoluer en équipe féminine, masculine et 2 équipes jeunes et poussins. C'est avec plaisir que nos effectifs rajeunissent. A cette occasion un remerciement tout particulier pour M François Courtois qui coach et entraîne les équipes jeunes le vendredi soir à 18h00.

Les dates à retenir pour 2019 sont :

### [Tournoi jeunes le Samedi après midi 18 mai 2019.](#)

Rendez-vous à la salle des sports de BRECE, les jeunes en classe de CE2 – CM1 – CM2 – 6<sup>ème</sup> - 5eme et 4eme peuvent participer de nombreux lots seront offerts.

### [Tournoi adultes le soir du 18 mai à partir de 18 h 30.](#)

### [Entraînement ouvert à tous le 22 février 2019 et le 29 mars 2019.](#)

Afin de permettre à toutes les personnes désireuses de jouer au volley mais n'ayant pas suffisamment de disponibilité pour jouer régulièrement et prendre une licence sans aucun niveau de jeu requis, nous vous proposons de nous rejoindre à la salle de sports les vendredis soir [du 22 février 2019 ainsi que du 29 mars 2019 à 20 h 30.](#)



Sortie à Rouen le 26 mai 2018



Tournoi Jeunes 2018

Une autre date importante pour la pérennité du club  
[le méchoui du 16 juin 2019](#)  
 organisé par le club de foot et de volley et qui a eu un vif succès en 2018.

Venez nombreux !!!!!



Tournoi Adultes 2018

## BRECE SPORTS V.T.T.

La saison 2018 est terminée. Les licenciés du club BRECE SPORT VTT ont participé à 32 randos organisées, soit dans le cadre du tour de la Mayenne, soit par les clubs des départements limitrophes.

La rando de la Colmont a connu son succès habituel avec 338 participants dont 50 pédestres.

Nous renouvelons nos remerciements à l'équipe municipale pour son soutien et son aide, ainsi qu'aux propriétaires qui autorisent le passage sur leur terrain, permettant la liaison entre les chemins. Sans oublier les bénévoles pour leur précieux coup de main.



Tous, avec la dynamique des licenciés, assurent la réussite de cet événement.

L'Assemblée Générale du club a eu lieu le 7 décembre 2018 et suite à l'arrêt de certains, mais, aussi à l'arrivée de nouveaux licenciés un nouveau bureau a été constitué.

Président : Daniel Tizon

Vices présidents : Mickael Leboullenger et Michel quinton

Trésorier : Sylvain Lhommet

Secrétaire : Sylvie Chesnais

*Un changement de gouvernance s'est opéré à la dernière A.G. Daniel Tizon a succédé à Eric Gilbert à la présidence de l'association. Avec nos remerciements à Eric et nos encouragements à Daniel.*



Un appel est lancé aux Brecéens désireux d'intégrer le club

La saison 2019 redémarre le 27 janvier avec la rando du pays d'Evron.

La 20ème rando de la Colmont aura lieu le dimanche 26 mai 2019. Prenez date

Sportive et bonne Année à tous  
Les membres du club BRECE SPORTS VTT

# Informations Intercommunales



## MAISON DES INITIATIVES JEUNESSE

La Maison des Initiatives jeunesse ( MIJ) a été mise en place le 1er janvier 2017 . Sa mission est de permettre aux jeunes de 12 à 25 ans (collégiens, lycéens et étudiants) d'avoir localement des informations sur les sujets qui les préoccupent (orientation, santé, jobs saisonniers, études, logement, séjours,...). La MIJ est basée à Gorron (salle omnisport) mais elle est itinérante à la demande d'un groupe de 3 jeunes ou à la demande d'une commune.

### CHANTIERS ARGENT DE POCHE



Lors de chaque période de vacances scolaires, des chantiers sont proposés par les communes de la CCBM.

Des travaux différents, enrichissants, des jeunes qui s'investissent localement.

Des chantiers qui donnent de la vie dans nos communes.

Pour les jeunes de 16 à 18 ans (veille des 19 ans) , le dispositif permet : de découvrir le travail, l'apprentissage de techniques différentes, le travail en équipe, le respect des équipements communaux, ...

#### Comment s'inscrire ... :

Pour pouvoir en bénéficier, il faut télécharger ou venir retirer un dossier d'inscription auprès de la MIJ.

Le dossier est valable du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

#### Quand s'inscrire :

PERIODE DE VACANCES 2019	SEMAINE D'INSCRIPTION	REPONSE
Du 11 février au 22 février	Semaine 4	Semaine 5
Du 8 avril au 19 février	Semaine 12	Semaine 13
Du 24 juin au 30 août	Semaine 23	Semaine 25
Du 21 octobre au 31 octobre	Semaine 40	Semaine 41
23 et 24 décembre	Semaine 49	Semaine 50



Renseignements :  
06.72.37.08.35  
02.43.08.11.68

Un chantier de 3h permet d'acquérir une première expérience de travail, se faire connaître, rencontrer d'autres jeunes, apprendre des techniques, valoriser son CV et gagner un peu d'argent de poche (15€/3h) sans avoir de très grands frais de déplacement

### INFORMATION JEUNESSE

### 12-25 ans

L'Information jeunesse est un espace d'accueil et d'information gratuit accessible à tous les jeunes de 12 à 25 ans sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Bocage mayennais.

L'Information Jeunesse de la MIJ permet aux jeunes (collégiens, lycéens et étudiants) de trouver des informations sur les domaines : de l'orientation, les métiers, les jobs saisonniers, l'engagement, le quotidien, les logements, partir à l'étranger, le baby-sitting, ...

Le service est situé avenue Charles de Gaulle à Gorron et itinérant à la demande de groupe de jeunes ou d'une commune.

#### Voici un éventail des projets 2019 :

Création d'un réseau de mise en relation « aidant-aidé » : remise à niveau, aide aux devoirs, baby sitting, logement étudiant, visite de courtoisie,... mise en place par simple coup de fil, message,...

- Intervention dans les collèges (atelier CV, découverte de l'Ij sous forme de jeux, Mise à disposition gratuite d'un livret d'accompagnement pour trouver un stage,...
- Ateliers cv lors de chaque période de vacances scolaires.
- Atelier « chrono job et améliorer mon cv » : mardi 12 février
- Atelier « code de la route »
- Job dating : vendredi 22 février de 13h30 à 16h30 à la salle omnisport de Gorron
- Stages baby sitting : 18 et 19 avril
- Participation au Forum des métiers jeudi 25 avril (en collaboration avec la mission emploi de la CCBM) ,...

Pour les projets ci-dessus ne pas hésitez à se préinscrire ou à se renseigner dès maintenant afin de mettre en place des ateliers sur les communes ou les jeunes sont intéressés 02.43.08.11.68 / 06.72.37.08.35



## LU DOTHEQUE

Jeux sur place, prêt de jeux, animations ponctuelles, : le service LUDOTHEQUE est ouvert à tous (enfants, parents, grands-parents, écoles, EHPAD,...). avenue Charles de Gaulle à Gorron, en itinérance grâce à la collaboration avec les écoles, des structures enfance jeunesse, le réseau lecture,....

**Une ludothèque c'est un lieu magique centré sur le jeu ...**

Le « jeu »: c'est passer un moment convivial où l'on recherche le bien-être, la détente et faire une pause ludique.

Par les différents types de jeux, vos enfants pourront développer des compétences indispensables à leur vie d'adulte : apprendre à collaborer, à travailler en groupe, à communiquer, à innover, à gérer ses émotions, à attendre son tour, surmonter des situations difficiles, à négocier,...

C'est aussi parce que nos enfants se lassent vite de leurs jouets et que la ludothèque est le moyen idéal pour renouveler régulièrement (et à

moindre coût) les jeux à la maison. C'est un excellent moyen de découvrir à quels types de jeux nos enfants sont intéressés

Venez passer un bon moment autour d'une table ou encore emprunter des jeux pour vivre chez soi de bons instants.



**Ouverture gratuite du service :**

**Mercredi 10h à 18h**

**1er samedi du mois 10h à 12h**

**Animations itinérantes :**

**Animations JEUX près de chez vous en collaboration avec le réseau lecture de la CCBM.**

*Pour connaître les dates n'hésitez pas à visiter notre site ou à nous suivre sur facebook.*

**Renseignements 02.43.08.11.68**

**www.maisondesinitiativessitew.org**

**Le jeu est pour chacun d'entre nous un moment de détente, de convivialité, de partage.**

## PROJETS DE JEUNE



**Un projet de jeune : c'est s'investir lors d'une animation sur le territoire proposée par nos services ou réfléchi ensemble.**

- Tu as des projets plein la tête,
- Tu aimerais réduire le coût des activités organisées par les services jeunesse,
- Tu veux te financer tes propres projets (livres, concerts, festival,...).



**Deux formules te permettent de donner de l'élan à tes envies :**

**Bourse jeunes :**

Permettre à des jeunes de 12 ans et plus de se financer ou de diminuer le coût des activités

organisées par les services jeunesse des 3 bassins de vie de la CCBM

**Bourse dé clics :**

Permettre à des jeunes de 14 ans et plus de se financer ou de diminuer le coût d'un projet après validation auprès d'un membre de la MIJ (se référer au dossier spécifique de demande, téléchargeable sur le site).



## Job dating

**Vendredi 22 février de 13h30 à 16h30**

**C'est pour qui ?** Les jeunes de 16 à 25 ans résidant sur la CCBM.

**C'est quoi ?** Une rencontre face à face entre recruteur (entreprise, association,...) et les jeunes qui recherchent un job saisonnier.

**C'est pour quoi ?** Déposer en direct son Cv, se faire connaître, se présenter, trouver un travail durant les périodes de vacances scolaires.

**C'est quand ?** Vendredi 22 février de 13h30 à 16h30 à la salle omnisport de Gorron

**Entreprise, association, service,**

**Vous cherchez à recruter du personnel saisonnier.**

**appeler nous dès maintenant**



**Vous êtes lycéen ou étudiant**

Faites-vous connaître dès maintenant pour que nous puissions d'aider avant le jour « j » (Cv, présentation,...)

**Maison des initiatives jeunesse (MIJ) avenue Charles de Gaulle 53120 Gorron. Tél : 02.43.08.11.68 / 06.72.37.08.35**

**Horaires : mercredi 10h-18h / mardi, jeudi 15h-17h. Rendez-vous itinérant possible sur demande**

**[mij53@orange.fr](mailto:mij53@orange.fr)**

**site : [www.maisondesinitiativessitew.org](http://www.maisondesinitiativessitew.org)**

**Suivez-nous sur facebook**





www.cc-bocagemayennais.fr

## URBANISME :

### Les futurs Schéma et Plan d'aménagement du Bocage Mayennais

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Bocage Mayennais seront mis en place cette année.

Après plusieurs mois de diagnostics, d'échanges, de construction du projet d'aménagement du territoire et de sa traduction réglementaire, les élus de la Communauté de Communes approuveront le projet de SCoT en début d'année ; le PLUi à l'automne prochain.



#### Pour rappel

Le Schéma de Cohérence Territoriale, document de planification stratégique, donne les orientations et les objectifs généraux de l'aménagement du territoire, à l'échelle de la Communauté de Communes pour les 20 prochaines années : en matière de développement économique, de déplacements, de logements, de préservations des espaces naturels...

Le PLUi vient traduire (toujours à l'échelle de la Communauté de Communes) de manière opérationnelle ces orientations et objectifs au sein d'un plan de zonage (Où construire ?) et d'un règlement (Comment construire ?).

#### Quelques prescriptions du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT...

Les prescriptions du SCoT s'appuient sur les différents échelons de polarités (bourgs-centres, bourgs) pour définir les conditions d'aménagement et le développement du territoire. Les élus de la CCBM ont souhaité faire de chaque bourg un moteur du développement de ses bassins de vie ruraux. Pour cette raison, le SCoT donne la priorité à la revitalisation des centres-bourgs par la mise en place d'actions transversales.

- *En matière de développement résidentiel* : ceci se traduit par un objectif de production de 30% des logements en renouvellement urbains (soit 440 à 540 logements sur 15 ans). Cet objectif comprend les logements à produire à l'intérieur des zones déjà urbanisées grâce au comblement de parcelles libres, à la division parcellaire, à la mise en place d'opérations de rénovation et de reconstruction...
- *En matière de développement économique* : le SCoT fixe pour objectif l'ouverture à l'urbanisation d'une trentaine d'hectares maximum (pour les 15 prochaines années) dont 50% au moins affectés au développement ou au confortement des zones d'activité stratégiques, et des entreprises d'envergure situées en dehors de ces zones.





[www.cc-bocagemayennais.fr](http://www.cc-bocagemayennais.fr)

- *L'agriculture*, pilier du développement économique local est aussi un des axes majeurs du SCoT avec la volonté d'accompagner, valoriser et diversifier les activités agricoles et agroalimentaires.

## La traduction réglementaire dans le PLUi

### **Le zonage : Où construire ?**

Il divise le territoire de la Communauté de Communes en zones et secteurs aux caractéristiques spécifiques dans lesquels l'occupation des sols est soumise à des réglementations différentes : les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (dans un futur proche - AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et/ou forestières (N).

### **Le règlement : Comment construire ?**

Il définit les conditions applicables aux futures constructions (hauteur des bâtiments, alignement des façades par rapport à la rue, stationnement...) pour chacune des zones délimitées au plan de zonage.

### **Les futurs sites de projet au sein des Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)**



Les OAP expliquent comment la collectivité encadre l'aménagement de secteurs stratégiques. Elles peuvent concerner des secteurs bâtis ou non, une ou plusieurs parcelles, quel que soit le ou les propriétaire(s) et leur statut : public ou privé.

### **Où puis-je m'informer et formuler mes remarques ?**

Jusqu'à l'arrêt du PLUi (mars 2019) qui marquera

la fin de la phase d'élaboration, chacun peut s'exprimer dans les registres ouverts en mairie ou bien par courrier, adressé au Président de la Communauté de Communes.

Mais le rendez-vous à ne pas manquer sera celui des enquêtes publiques du SCoT et du PLUi. Celles-ci se dérouleront en début d'année pour le SCoT et l'été prochain pour le PLUi, pour une durée d'au moins un mois. Elles permettront de consulter l'ensemble des documents et d'émettre vos remarques et questions auprès d'un commissaire enquêteur.

Les deux projets sont consultables sur le site de la CCBM : [www.cc-bocagemayennais.fr](http://www.cc-bocagemayennais.fr) (rubriques « Dossier à la une » et « Environnement – Aménagement »).

Contact : Maison du Bocage – 1 Grande rue – 53120 – GORRON – Tel : 02.4308.47.47 – [bocage.mayennais@wanadoo.fr](mailto:bocage.mayennais@wanadoo.fr)



www.cc-bocagemayennais.fr

## Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET)

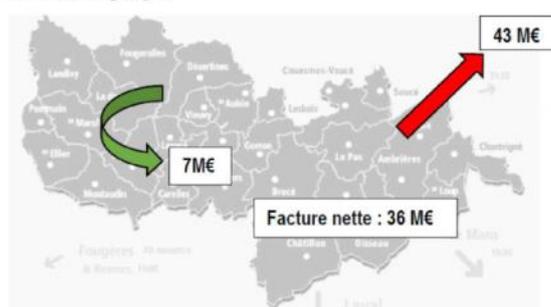


La Communauté de communes du Bocage Mayennais s'engage dans la lutte contre le changement climatique et élabore un plan climat. Sur la base de la situation locale en termes de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre (GES), et de polluants atmosphériques, le territoire met en place des actions pour répondre aux objectifs nationaux :

- Diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012
- Porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation d'énergie en 2030 ;

Le Bocage Mayennais a son rôle à jouer dans la transition énergétique, puisque 15% des émissions de GES sont directement issues des décisions prises par les collectivités territoriales, tant pour les équipements publics (bâtiments, éclairage public, flottes de véhicules) que pour les services rendus (transports, déchets, distribution d'énergie et de chaleur...).

Facture énergétique



### Définir des actions avec l'ensemble des acteurs locaux

Plusieurs actions sont déjà mises en place, et des événements sur le thème du Climat seront régulièrement proposés.

Le Ciné Débat du 19 décembre au cinéma de Gorrion autour du film « Demain » de Cyril Dion et Mélanie Laurent s'inscrit dans la démarche de concertation du Plan Climat. Des événements ont également lieu à la Communauté de communes de l'Ernée, avec la conférence du navigateur Yvan Bourgnon le 14 décembre et, en janvier, celle de Pierre Larrourou, économiste et co-auteur du livre "Pour éviter le chaos climatique et financier", à Mayenne.

Une réunion d'information publique sur le radon aura également lieu le 15 janvier à la Maison du Bocage à Gorrion à 19h30. Ce sera l'occasion de faire un bilan de l'exposition de votre logement à ce gaz grâce au prêt de dosimètres, et d'apprendre les gestes simples pour améliorer la qualité de l'air intérieure.

Le territoire s'engage également sur le thème de la mobilité en participant au projet « Bougeons mieux en Haute Mayenne » porté par le Groupe d'Action Locale (GAL) de Haute Mayenne. Le GAL est une structure regroupant les 4 communautés de communes du Nord Mayenne : Communautés de communes du Bocage Mayennais, de l'Ernée, du Mont des Avaloirs et de Mayenne Communauté. Ce projet a notamment pour objectif d'encourager les changements de comportements en matière de mobilité. Les actions prendront la forme d'animations ponctuelles. Un défi mobilité qui proposera l'expérimentation de modes de déplacement alternatifs et incitera au changement de comportement.

Début 2019, un temps d'échange sera proposé sous forme d'ateliers, pour faire part des actions qu'il serait bon de mettre en place sur le territoire pour lutter contre le changement climatique. Les dates et lieux seront communiqués ultérieurement. Vous pouvez dès à présent faire part de votre volonté de participer au plan climat territorial en envoyant un mail à [pcaet@lerneer.fr](mailto:pcaet@lerneer.fr) ou en appelant le 06.98.88.22.47.



# R.A.M DU BOCAGE

## (Relais Assistantes Maternelles)



### **Vous êtes parents ou futurs parents...**

Vous recherchez un mode de garde pour votre enfant (assistante maternelle, garde à domicile, accueil collectif ...),

Vous employez ou allez employer une assistante maternelle ou une garde à domicile et vous souhaitez connaître les démarches à effectuer,

Vous souhaitez connaître les différentes aides (CAF, MSA) relatives au mode de garde choisi,

### **Vous êtes assistante maternelle ou vous êtes intéressée par le métier...**

Vous vous interrogez sur le métier d'assistant maternel,

Vous souhaitez connaître vos droits et devoirs en tant que salariée,

Vous souhaitez évoluer dans votre profession,

### **Vous êtes garde à domicile ou intéressé par le métier...**

Vous souhaitez vous faire connaître auprès des parents,

Vous souhaitez connaître vos droits et vos devoirs en tant que garde d'enfants à domicile

### **Le RAM du Bocage est un service d'informations au service des parents et des professionnels de la petite enfance**

Stéphanie vous accueille le lundi, mardi, jeudi de 14h à 17h30 (principalement sur rendez-vous ou par téléphone et mail)

### **Le RAM du Bocage est un service d'échanges et de rencontres au service des professionnels de la petite enfance**

Stéphanie et Lucie vous accueillent lors des matinées rencontre-éveil le mardi, jeudi et vendredi matin entre 9h30 et 11h30 sur différentes communes de la CCBM. Un programme est envoyé aux assistantes maternelles. (Pour les gardes à domicile, n'hésitez pas à demander ce programme auprès du RAM.)



**RAM du Bocage – Communauté de Communes du Bocage Mayennais**

1 Grande Rue - 53120 GORRON

02.43.08.77.61 ou 06.16.52.63.25 - ram@cc-bocagemayennais.fr



# ARTi+

## AVEC **ARTi+** LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AIDE LES ARTISANS COMMERCANTS A SE DEVELOPPER

Consciente de l'importance des plus petites entreprises (artisans, commerçants,...), la Communauté de Communes a mis en place un dispositif d'aide qui leur est spécialement dédié : **ARTi+**

Avec **ARTi+**, la CCBM aide ainsi les artisans – commerçants qui investissent pour se développer, s'agrandir, se mettre aux normes,... L'aide prend la forme d'une subvention versée à l'entreprise et calculée à un taux de 25% du montant HT des dépenses éligibles (travaux, acquisition de matériel professionnel neuf,...).

Pour solliciter l'aide **ARTi+**, les artisans - commerçants doivent s'adresser à la mission économique de la CCBM.

Attention, le dossier doit impérativement être déposé avant réalisation des investissements.

Le dispositif est opérationnel depuis le mois d'avril 2018, et jusqu'en décembre 2020.

11 entreprises en ont déjà bénéficié à ce jour pour un montant moyen de 8 650 € / entreprise.

### CONTACT :



#### Mission Economique

1 Grande Rue 53120 GORRON  
02.43.08.47.47  
economie@cc-bocagemayennais.fr  
www.cc-bocagemayennais.fr

L'actualité Économique en un clic





## Communauté de Communes du Bocage Mayennais Service aux personnes

### **Commissions SERVICE LA PERSONNE ET VISITEUR BENEVOLE**

Dans le cadre de l'exercice des compétences de la C.C.B.M., il a été mis en place la commission « Service aux Personnes »

#### Les missions de la Commission « Service aux personnes »

- Apporter un soutien financier aux A.D.M.R. œuvrant sur tout le territoire de la C.C.B.M.;
- Mettre en place un programme d'animation appelé « Séniors Loisirs » (3 parutions dans l'année) ;
- Gérer et coordonner la commission visiteur bénévole.

#### Commission Visiteur Bénévole

Notre projet a pour but de permettre d'apporter, avec l'aide de « visiteurs bénévoles » du réconfort aux personnes, une présence pour rompre la solitude et aussi l'isolement des personnes âgées, seules ou souffrantes

Ce sont des bénévoles, disponibles, qui acceptent de partager un peu de leur temps auprès des personnes en situation d'isolement.



#### Leur rôle

- Participer à la lutte contre l'isolement (par des discussions, de la lecture...);
  - Favoriser le lien social par des visites ;
  - Répondre à une demande d'aide ponctuelle ;
  - Recenser leurs besoins.
- Un visiteur n'est pas : une aide-ménagère ou médicale, un travailleur social, médical ou médico-social.*

**Contact :**  
Communauté de Communes du  
Bocage Mayennais -  
Lucie DESECHALLIERS -  
02.43.08.16.11  
Auprès de votre Mairie

En lien avec les C.C.A.S. , il est proposé dans chaque commune de former un groupe de personnes qui acceptent d'être « VISITEURS BENEVOLES »

### **PROGRAMME Séniors loisirs**

Les objectifs sont:

- Favoriser le lien social
- Lutter contre l'isolement
- Transmettre leur savoir-faire aux jeunes

Un programme paraîtra 3 fois dans l'année :

- De Janvier à Mars
- D'Avril à Juin
- de Septembre à Décembre

Ce programme est destiné aux personnes de plus de 60 ans du Bocage.

#### Animations proposées

- Rencontres intergénérationnelles (atelier cuisine, atelier art floral, atelier couture...)
- Sorties Grands-parents/Petits-enfants
- Des interventions (Démarchage à Domicile, Adaptation de son logement, Prévention Routière...);
- Des cours multimédias (informatique et tablette);
- Ateliers Santé (Atelier équilibre, Atelier Santé Séniors, Atelier bien-être et Relaxation)
- Spectacles organisés par le Réseau lecture et le Service Culturel de la CCBM.



**Contact :**  
Communauté de Communes  
du Bocage Mayennais -  
Lucie DESECHALLIERS - 02.43.08.16.11  
lucieboisgontier@cc-bocagemayennais.fr



# Réseau des bibliothèques

Les bibliothèques du Bocage Mayennais sont ouvertes à tous, petits et grands. Ce sont des lieux de vie et d' échanges autour des livres, de la musique, du cinéma, des jeux vidéo et du numérique. Vous y trouvez à votre disposition des **romans (policiers, SF, terroirs, littératures française et étrangère), albums, contes, documentaires, bandes dessinées, livres en gros caractère, magazines, CD, DVD et des jeux vidéo.**

**Le saviez-vous ? L' inscription est gratuite pour tous...  
Alors venez vite découvrir ou redécouvrir nos différents ouvrages !**

Les collections des bibliothèques sont sans cesse renouvelées. **Venez découvrir les romans de la rentrée littéraire ou les sorties CD et DVD de cet automne !**

Retrouvez dans votre bibliothèque habituelle les documents réservés dans une autre structure du réseau lecture. Une navette assure la livraison chaque semaine !

**Vous pouvez également consulter le catalogue collectif du réseau lecture (c' est-à-dire l' ensemble des documents des 9 bibliothèques) depuis chez vous !** Il est accessible à partir du site Internet de la Communauté de communes. Vous pouvez accéder à votre compte lecteur (vérifier ainsi la date de retour de vos documents) et réserver directement les livres, CD, DVD qui vous intéressent.

## Venez participer à nos animations !

Toute l' année, les bibliothèques du réseau lecture proposent des animations pour les jeunes et les adultes : heures du conte, participation au prix Bull' Gomme 53, au Premiers romans mais aussi expositions et valises thématiques... **Renseignez-vous auprès de votre bibliothèque.**

### Rappel :



- L' inscription est obligatoire pour emprunter des documents. Elle est gratuite pour tous.
- E-mail : [reseaulecture@cc-bocagemayennais.fr](mailto:reseaulecture@cc-bocagemayennais.fr)



**Nouveau : le réseau lecture a ouvert sa page Facebook.  
N' hésitez pas à aller la découvrir, la liker, la commenter...  
Vous la trouverez en indiquant « Réseau des bibliothèques du Bocage Mayennais » dans la barre de recherche.**



**Les équipes des bénévoles sont toujours à la recherche de nouvelles recrues,  
N' hésitez pas à nous rejoindre si vous avez un peu de temps libre  
et que vous aimez la lecture et les livres !**



# LES DECHETERIES

## HORAIRES DECHETERIES

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<b>Saint Mars sur la Futaie</b>	10h-12h	14h-18h		14h-18h		10h-12h 14h-18h
<b>Gorron</b>	14h-18h		14h-18h		14h-18h	10h-12h 14h-18h
<b>Ambrières les Vallées</b>	15h-18h		15h-18h		10h-12h	10h-12h 14h-18h
<b>Oisseau</b>	10h-12h		10h-12h			10h-12h 14h-17h

Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 janvier : fermeture à 17h30

### DÉCHETS À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE



**Cartons pliés**



**Gravats**

Déchets de construction, pots de fleurs en terre...



**Encombrants**

Plastiques divers, matelas...



**Déchets dangereux**

Peintures, solvants, huiles végétales et minérales, radiographies, extincteurs, piles ...



**Déchets électriques et électroniques**

Lampes basse consommation, petits et gros électroménagers, matériels informatiques, écrans...



**Ferrailles**

Métaux ferreux et non ferreux



**Textiles**

Vêtements et chaussures



**Objets en bon état**

Meubles, vaisselles, jouets...



**Consommables informatiques**

Cartouches d'encre



**Bois**

Palettes, cagettes



**Déchets verts**

Tailles de haies, pelouse

Un doute ? N'hésitez pas !

Contactez le service propreté  
de la Communauté de Communes

Tel : 02 43 08 15 69

laetitiabessiral@cc-bocagemayennais.fr

### DÉCHETS REFUSÉS



**Amiante**



**Films plastiques  
(agricole)**



**Déchets d'activité  
de soins à risques**



**Bouteilles  
de gaz**



**Médicaments**



**Pneumatiques**



### Conseils pour amener ses déchets à la déchèterie sans problèmes :

Pour la sécurité de tous et éviter les chutes de déchets sur le trajet, merci de bien bâcher ou de mettre un filet sur votre remorque.

En effet, l'article R312-9 du code de la route demande à ce qu'un chargement ne doit pas être une cause de dommage ou de danger, pour la sécurité des autres usagers. Tout contrevenant s'expose à une amende.

## COLLECTE DE PNEUS



C'est reparti en 2019. De 2016 à 2018, 637 T de pneus ont été collectés pour 148 exploitations bénéficiaires. Ils ont été envoyés à la cimenterie Lafarge, à Saint-Pierre-la-Cour (en Mayenne) pour être broyés et utilisés comme combustibles. La collecte de pneus agricoles est reconduite pour l'année 2019. **Seuls les pneus de voiture et les pneus agraires sont acceptés, sans jantes et sans corps étrangers.** Les pneus de camion sont refusés. Une vérification de la qualité et de la quantité des pneus sera effectuée en amont afin d'éviter toutes erreurs de dépôts.

Les pré-inscriptions, avec indication du tonnage ou du nombre de pneus à éliminer, sont ouvertes auprès du service Propreté du Bocage Mayennais au 02.43.08.15.69 ou [laetitia.bessiral@cc-bocagemayennais.fr](mailto:laetitia.bessiral@cc-bocagemayennais.fr).



# SORTING GUIDE



## I can take to the yellow recycling containers



Only plastic bottles and flasks



Juice cartons



Tins cans



Cardboard packaging



Newspapers, magazines, brochures...



## I can take to green recycling containers



Glass pots



Glass bottle



Perfume bottle



Without corks and lids

## I put into the dustbin



Plastic bags cling film, pots, plastic containers, polystyrene containers, nappies, flowerpots, broken crockery

## I put into the individual composting



Peelings, leftover meals, eggshell, coffee grounds and tea bags, wood ash, paper, sawdust...

\* don't hesitate ! To ask for a compost bin at the communauté de communes (02 43 08 15 69).

## ORDURES MENAGÈRES : PAS DE VRAC, QUE DES SACS !

En ouvrant les conteneurs d'ordures ménagères, il est constaté :



**Les déchets en vrac salissent les conteneurs et génèrent des odeurs nuisibles pour les autres.**

**Les emballages recyclables (canettes, bouteilles, cartons...) sont strictement interdits. Ils augmentent le tonnage d'ordures ménagères.**

**Le traitement d'1 tonne d'ordures ménagères coûte 10 fois plus cher qu'1 tonne d'emballages recyclables !**

L'utilisation des conteneurs d'ordures ménagères s'effectue en 3 étapes : on met ses déchets dans un sac, on le ferme et on le dépose dans le conteneur.



**Le point de propreté, un seul lieu pour plusieurs conteneurs :**

- Ordures ménagères
- Emballages recyclables
- Verres
- Textiles (en fonction de l'endroit)

**DANS LES CONTENEURS D'ORDURES MENAGÈRES,**



**PAS DE VRAC,**

**QUE DES SACS !**

# Informations diverses



## INFO ENERGIE

Les **conseillers de la Mayenne** répondent par **téléphone et mail** aux questions sur l'habitat. Leur présence lors des permanences permet aux particuliers, d'échanger plus précisément sur un projet, documents (plans, photos, devis) à l'appui. Pour **bénéficier d'un accueil personnalisé**, dans l'une des **douze permanences** (Mayenne, Evron, Laval, Château-Gontier, Pré-en-Pail, Villaines-la-Juhel, Ernée, Loiron, Craon, Cossé-le-Vivien, Meslay-du-Maine...) réparties dans le département, il est nécessaire de téléphoner ou de prendre rendez-vous en ligne sur :

[www.info-energie-paysdelaloire.fr](http://www.info-energie-paysdelaloire.fr)



### Rénovation, construction, isolation, chauffage...

**Pour joindre un conseiller Info-> Énergie en Mayenne**

**02 52 46 00 00**

**MAYENNE** nordmayenne.53@eiepd.fr

**LAVAL** laval.53@eiepd.fr

**EVRON** coevrons.53@eiepd.fr

**CHÂTEAU-GONTIER** chateaugontier.53@eiepd.fr

UN SERVICE PUBLIC D'INFORMATION & DE CONSEIL SUR L'ÉNERGIE

**INDÉPENDANT → ET GRATUIT**

**24h/24h en ligne sur <http://dialogwatt.infoenergie.net>**

## RAPPORTEZ VOS MÉDICAMENTS NON UTILISÉS, PÉRIMÉS OU NON, A LA PHARMACIE



Lorsque vos médicaments ne sont plus utilisés, périmés ou non, vous devez les rapporter à la pharmacie. Ne les jetez surtout pas à la poubelle, dans l'évier ou dans les toilettes. En effet, les médicaments sont des substances actives qui peuvent avoir un effet néfaste sur l'environnement en polluant la terre et les eaux. S'en débarrasser correctement c'est aussi un moyen d'éviter les accidents domestiques.

**L'éco-organisme Cyclamed, agréé par les pouvoirs publics et créé en 1993, a pour mission de collecter et de valoriser les Médicaments Non Utilisés (MNU) à usage humain, périmés ou non, rapportés par les patients dans les pharmacies.** Toutes les officines sont tenues de les collecter.

# MONOXYDE DE CARBONE

**Première cause de mortalité  
par gaz toxique en France**

**Le monoxyde de carbone est un gaz toxique inodore, invisible et non irritant.**

- Il provoque maux de tête, nausées et vertiges et peut être mortel en quelques minutes dans les cas les plus graves.
- Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol.

Une concentration élevée de monoxyde de carbone dans le logement peut être due à plusieurs facteurs :

- une aération insuffisante du logement ;
- un défaut d'entretien des appareils de chauffage, de cuisson et de production d'eau chaude ainsi que des conduits de fumée, qui entraîne une mauvaise évacuation des produits de combustion.



## Les bons gestes pour éviter les intoxications



- Aérer son logement tous les jours pendant au moins 10 minutes et ne jamais obstruer les grilles d'aération du logement, même en période de froid.
- Faire vérifier chaque année ses installations par un professionnel qualifié (chaudières, chauffe-eau et chauffe-bains, conduits d'aération, conduits de fumée, inserts et poêles).
- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, panneaux radiants, fours, braseros, barbecues...).
- Ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Ne jamais installer de groupes électrogènes dans un lieu fermé : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

### Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de :

- le centre anti-poison relevant de votre région ;
- un professionnel qualifié (plombier-chauffagiste, ramoneur...);
- l'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région ;
- le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie.



### En cas de suspicion d'intoxication due à un appareil à combustion :

aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres,  
évacuez les locaux au plus vite et appelez le **112** (n° d'urgence européen),  
le **18** (Sapeurs Pompiers) ou le **15** (Samu).

**Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis  
d'un professionnel du chauffage ou des sapeurs pompiers.**



## SÉCURITÉ DES APPAREILS MOBILES



Les téléphones mobiles intelligents (*smartphones*) et tablettes informatiques sont devenus des instruments pratiques du quotidien, tant pour un usage personnel que professionnel. Leurs capacités ne cessent de croître et les fonctionnalités qu'ils offrent s'apparentent, voire dépassent parfois, celles des ordinateurs. Alors qu'ils contiennent tout autant, voire plus, d'informations sensibles ou permettent d'y accéder, et qu'ils sont plus faciles à perdre ou à se faire voler, ces appareils mobiles sont généralement bien moins sécurisés que les ordinateurs par leurs propriétaires. Cette fiche pratique présente les **10 principales règles à adopter pour assurer au mieux la sécurité de son appareil mobile**.

**1 Mettez en place les codes d'accès**

Qu'il s'agisse du code de déverrouillage ou du code PIN, ces protections complémentaires (voir encadré) empêcheront une personne malintentionnée de pouvoir se servir facilement de votre appareil si vous en perdez le contrôle (perte, vol, abandon) et donc d'accéder à vos informations. Bien entendu, vos codes d'accès doivent être suffisamment difficiles à deviner (évitiez 0000 ou 1234, par exemple). Activez également le verrouillage automatique de votre appareil afin que le code d'accès soit demandé au bout de quelques minutes si vous laissez votre appareil sans surveillance.

**CODE D'ACCÈS ET CODE PIN, DEUX PROTECTIONS COMPLÉMENTAIRES**

Mot de passe, signe, combinaison de touches ou biométrie : le **code de verrouillage empêche de pouvoir se servir de l'appareil si on ne le connaît pas**.

Composé de 4 chiffres, le **code PIN bloque quant à lui l'accès à votre carte SIM** et empêche donc de pouvoir s'en servir dans un autre appareil si on ne le connaît pas.

**2 Chiffrez les données de l'appareil**

En cas de perte ou de vol, seul le chiffrement des données contenues dans votre appareil vous assurera qu'une personne malintentionnée ne pourra pas contourner les codes d'accès et accéder quand même à vos informations. Tous les appareils récents proposent cette option qu'il suffit d'activer dans les paramètres et qui est quasi transparente à l'utilisation. Et si vous utilisez une carte d'extension mémoire pour stocker vos informations, vérifiez qu'elle est également chiffrée.

**3 Appliquez les mises à jour de sécurité**

Qu'il s'agisse du système d'exploitation (Android, iOS) ou des applications qui sont sur votre appareil, il est important d'installer sans tarder les mises à jour dès qu'elles sont proposées car elles corrigent souvent des failles de sécurité qui pourraient être exploitées par des cybercriminels pour prendre le contrôle de votre appareil et accéder à vos informations.

**4 Faites des sauvegardes**

Votre appareil mobile contient généralement des informations que vous n'avez nulle part ailleurs comme votre répertoire de contacts, vos messages, vos photos... Pensez à le sauvegarder régulièrement car si vous le perdez, si on vous le vole, ou s'il se casse vous pourriez tout perdre.

**5 Utilisez une solution de sécurité contre les virus et autres attaques**

De nombreuses solutions de sécurité existent pour aider à se protéger des différentes attaques que peuvent subir les appareils mobiles au même titre que les ordinateurs de bureau, comme les virus, les rançongiciels (*ransomware*), l'hameçonnage (*phishing*)... Des cybercriminels se spécialisent dans les attaques d'appareils mobiles qu'ils savent souvent bien moins sécurisés que les ordinateurs de bureau. Il est donc important d'avoir un bon niveau de protection et de s'équiper d'un produit spécialisé.



## 6 N'installez des applications que depuis les sites ou magasins officiels

Seuls les sites ou magasins officiels vous permettent de vous assurer au mieux que les applications que vous installez ne sont pas piégées. Méfiez-vous des sites " parallèles " qui ne contrôlent pas les applications qu'ils proposent ou qui offrent gratuitement des applications normalement payantes en téléchargement illégal: elles sont généralement piégées. Consultez le nombre de téléchargements et les avis des autres utilisateurs avant d'installer une nouvelle application. Au moindre doute, n'installez pas l'application et choisissez-en une autre.

## 7 Contrôlez les autorisations de vos applications

Vérifiez également les autorisations que vous donnez à vos applications lors de leur première installation, mais aussi après leurs mises à jour car leurs autorisations peuvent évoluer. Certaines applications demandent parfois des droits très importants sur vos informations et qui peuvent être " surprenants ". Par exemple, un simple jeu de cartes " gratuit " qui vous demanderait l'autorisation d'accéder à votre répertoire, vos mots de passe, vos messages, votre position GPS ou encore votre appareil photo est évidemment suspect. Au moindre doute, n'installez pas l'application et choisissez-en une autre.

## 8 Ne laissez pas votre appareil sans surveillance

Une personne mal intentionnée pourrait profiter de votre manque de vigilance pour accéder à vos informations ou piéger votre appareil. Pour ces mêmes raisons, il est fortement décon-

seillé de laisser un tiers se servir de votre appareil mobile (pour passer un appel par exemple) sans que vous ne puissiez contrôler physiquement l'utilisation réelle qu'il en fait.

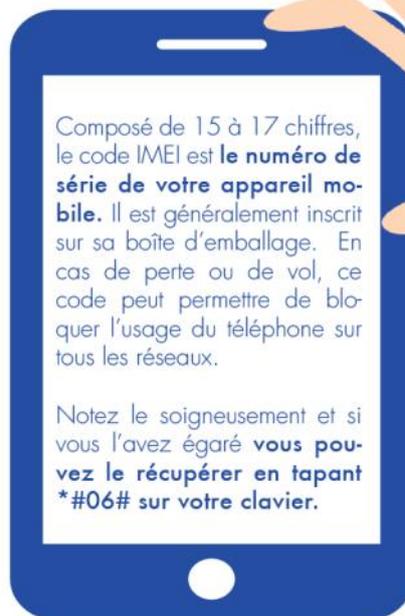
## 9 Évitez les réseaux Wifi publics ou inconnus

Ces réseaux peuvent être contrôlés par des cybercriminels qui peuvent intercepter vos connexions et récupérer au passage vos comptes d'accès, mots de passe, données de carte bancaire... afin d'en faire un usage délictueux. D'une manière générale, désactivez toutes les connexions sans-fil quand vous ne vous en servez pas (Wi-Fi, Bluetooth, NFC, GPS...) car elles sont autant de portes d'entrée ouvertes sur votre appareil. De plus, elles épuisent votre batterie inutilement.

## 10 Ne stockez pas d'informations secrètes sans protection

Ne notez jamais d'informations secrètes comme vos mots de passe ou vos codes bancaires, dans votre répertoire de contacts, votre messagerie ou un fichier non chiffré sur votre appareil mobile. Un cybercriminel qui aurait pris le contrôle de votre appareil pourrait facilement les récupérer. En outre, certaines applications que vous avez installées peuvent aussi accéder et récupérer ces informations dont vous perdriez alors le contrôle. Pour protéger vos informations secrètes, utilisez une solution de chiffrement avec un mot de passe solide.

### CONSERVEZ LE CODE IMEI DE VOTRE APPAREIL MOBILE



#### POUR ALLER PLUS LOIN :

- **Par la CNIL** : [www.cnil.fr/fr/comment-securiser-au-maximum-lacces-votre-smartphone](http://www.cnil.fr/fr/comment-securiser-au-maximum-lacces-votre-smartphone)
- **Par l'ANSSI** : [www.ssi.gouv.fr/particulier/guide/recommandations-de-securite-relatives-aux-ordiphones](http://www.ssi.gouv.fr/particulier/guide/recommandations-de-securite-relatives-aux-ordiphones)

DOCUMENT RÉALISÉ AVEC NOS MEMBRES :



En partenariat avec  
l'Agence nationale de la sécurité  
des systèmes d'information



RETROUVEZ TOUTES NOS PUBLICATIONS SUR :  
[www.cybermalveillance.gouv.fr](http://www.cybermalveillance.gouv.fr)



Licence Ouverte v2.0 (ETALAB)

MEMO


 CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR  
 Assistance et prévention du risque numérique


# SÉCURITÉ DES USAGES PRO-PERSO

## 10 règles pour sécuriser ses usages pro et perso

1

Utilisez des mots de passe différents pour les services professionnels et personnels

2

Distinguez les messageries professionnelles et personnelles

3

Ayez une utilisation raisonnable d'Internet

10

Évitez les réseaux Wi-Fi publics ou inconnus

4

Maîtrisez vos réseaux sociaux

9

Méfiez-vous des supports USB

7

Utilisez une solution de sécurité contre les virus

5

Ne stockez pas vos données personnelles et professionnelles sur le même compte cloud

8

N'installez des applications que depuis des sites officiels

6

Faites les mises à jour de sécurité de vos équipements


 CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR  
 Assistance et prévention du risque numérique

DISPOSITIF NATIONAL D'ASSISTANCE  
 AUX VICTIMES D'ACTES DE CYBERMALVEILLANCE

## Les Plantes envahissantes en Mayenne

POLLENIZ - réseau FREDON-FDGDON des Pays de La Loire, effectue, parmi ses différentes missions, de la prévention et des actions de communication sur des espèces de plantes pouvant poser des problèmes de santé publique.



### Le Datura stramoine

Le datura, originaire d'Amérique Centrale, a été importé en Europe après la conquête du Nouveau Monde. Appelée « Trompette des anges » ou « Herbe du Diable », cette plante est très toxique en raison d'une teneur en alcaloïdes très élevée dans toute la plante. Ces substances en cas d'ingestion ou d'inhalation, peuvent provoquer des troubles hépatiques, nerveux et sanguins plus ou moins graves.



*Datura Stramonium*



### L'Ambrosie à feuilles d'armoise

Il s'agit d'une plante annuelle, colonisant autant les milieux urbains que ruraux. Ses pollens provoquent de fortes réactions allergiques: rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme, urticaire, eczéma... Peu de foyers sont présents en Mayenne, seuls quelques pieds ont été signalés et arrachés. Elle est surveillée de très près sur ces sites, car le stock de graines est viable pendant une dizaine d'années.



*Ambrosia artemisiifolia*



### La Berce du Caucase

Cette berce est une ombellifère géante, originaire du Caucase. Elle provoque des réactions cutanées très graves et se révèle particulièrement invasive, en concurrençant les plantes indigènes. Sa sève inodore et incolore déclenche des lésions cutanées (brûlures, cloques). Les symptômes apparaissent 2 à 5 jours après une exposition au soleil et peuvent même réapparaître des années plus tard, sans nouveau contact avec la sève.



*Heracleum sphondylium*

Des plaquettes ont été distribuées dans votre mairie. Elles sont également disponibles sur simple demande en nous contactant. POLLENIZ 53 - 17 boulevard des Manouvriers 53810 CHANGÉ - 02 43 56 12 40 - polleniz53@polleniz.fr

# Informations pratiques

## Journée de défense et de citoyenneté

Depuis 1999, tous les jeunes Français, garçons ou filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile au **cours du mois de leur 16ème anniversaire** pour obtenir une attestation de recensement (indispensable pour l'inscription aux divers examens, concours, permis de conduire, conduite accompagnée ...).



C'est une démarche civique essentielle et obligatoire pour tous les jeunes, qui permet d'être convoqué à la « Journée Défense et Citoyenneté » (J.D.C.) et conditionne l'inscription d'office sur les listes électorales de la commune.

Vous devez vous présenter en mairie muni de votre pièce d'identité et du livret de famille de vos parents. Pour plus de renseignement consultez le site internet « Ma JDC ».



## Carte d'identité et passeport biométrique

Dorénavant pour obtenir une carte d'identité, un passeport ou le renouvellement de ces documents, vous devez vous présenter à la mairie de Gorrion ou dans une commune du département détentrice du dispositif de recueil des données biométriques.

**Au préalable, vous devez prendre rendez-vous à la mairie de Gorrion au 02 43 30 10 50.**

## Inscription sur les listes électorales



Vous êtes un nouvel habitant de Brecé ou pas encore inscrit sur les listes électorales de la commune, pensez à venir vous inscrire en mairie, muni de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Vous pouvez aussi télécharger le formulaire cerfa N° 12669\*01 sur le site du «service-public.fr » et le déposer une fois renseigné en mairie avec les pièces justificatives ci-dessus.

## Balayage mécanique 2019

<b>Circuit du bourg de Brecé</b> (2 passages / mois)	<b>Circuit des lotissements</b> (1 passage / mois)
Jeudi 10 janvier et jeudi 24 janvier	Jeudi 10 janvier
Vendredi 8 février et jeudi 21 février	Vendredi 8 février
Vendredi 8 mars et jeudi 21 mars	Vendredi 8 mars
Vendredi 5 avril et jeudi 18 avril	Vendredi 5 avril
Lundi 13 mai et jeudi 23 mai	Lundi 13 mai
Vendredi 7 juin et jeudi 20 juin	Vendredi 7 juin
Vendredi 5 juillet et jeudi 18 juillet	Vendredi 5 juillet

## Maison des Services au Public



Place de la Mairie 53120 GORRON

☎ 02 43 30 10 58

✉ msap@gorron.fr

	1 <sup>ère</sup> semaine du mois	2 <sup>ème</sup> semaine du mois	3 <sup>ème</sup> semaine du mois	4 <sup>ème</sup> semaine du mois
<b>LUNDI</b>	Mission Locale 53 14h – 17h sur RdV N° 02 43 04 18 99	Mission Locale 53 14h – 17h sur RdV N° 02 43 04 18 99	Mission Locale 53 14h – 17h sur RdV N° 02 43 04 18 99	Mission Locale 53 14h – 17h sur RdV N° 02 43 04 18 99
<b>MARDI</b>			Conciliateur de Justice 9h – 12h sur RdV N° 02 43 30 10 58	
<b>JEUDI</b>	Mission Locale 53 14h – 17h sur RdV N° 02 43 04 18 99	Mission Locale 53 14h – 17h sur RdV N° 02 43 04 18 99	Mission Locale 53 14h – 17h sur RdV N° 02 43 04 18 99	Mission Locale 53 14h – 17h sur RdV N° 02 43 04 18 99
<b>VENDREDI</b>	MSA 9h30 – 15h30 sur RdV N° 02 43 39 43 39		MSA 9h30 – 15h30 sur RdV N° 02 43 39 43 39	



### Horaires Médiathèque «Victor Hugo»

7, grande rue – Gorron  
Tél. 02 43 03 31 70

[www.netvibes.com/mediatheque.gorron](http://www.netvibes.com/mediatheque.gorron) - [mediatheque.gorron@cc-bocagemayennais.fr](mailto:mediatheque.gorron@cc-bocagemayennais.fr)

Lundi	Fermé	16h – 18h
Mardi	10h – 12h	16h – 19h
Mercredi	10h – 12h	14h – 18h
Vendredi	Fermé	15h – 18h
Samedi	9h30 – 12h30	Fermé

# Clichés de la crue du 12 juin 2018



**A cette période, on peut la considérer comme étant la crue du Siècle provoquant inondations et dégradations entre autres du canal du moulin à Bouty le long de la Colmont.**